LE PETIT CORPATUS

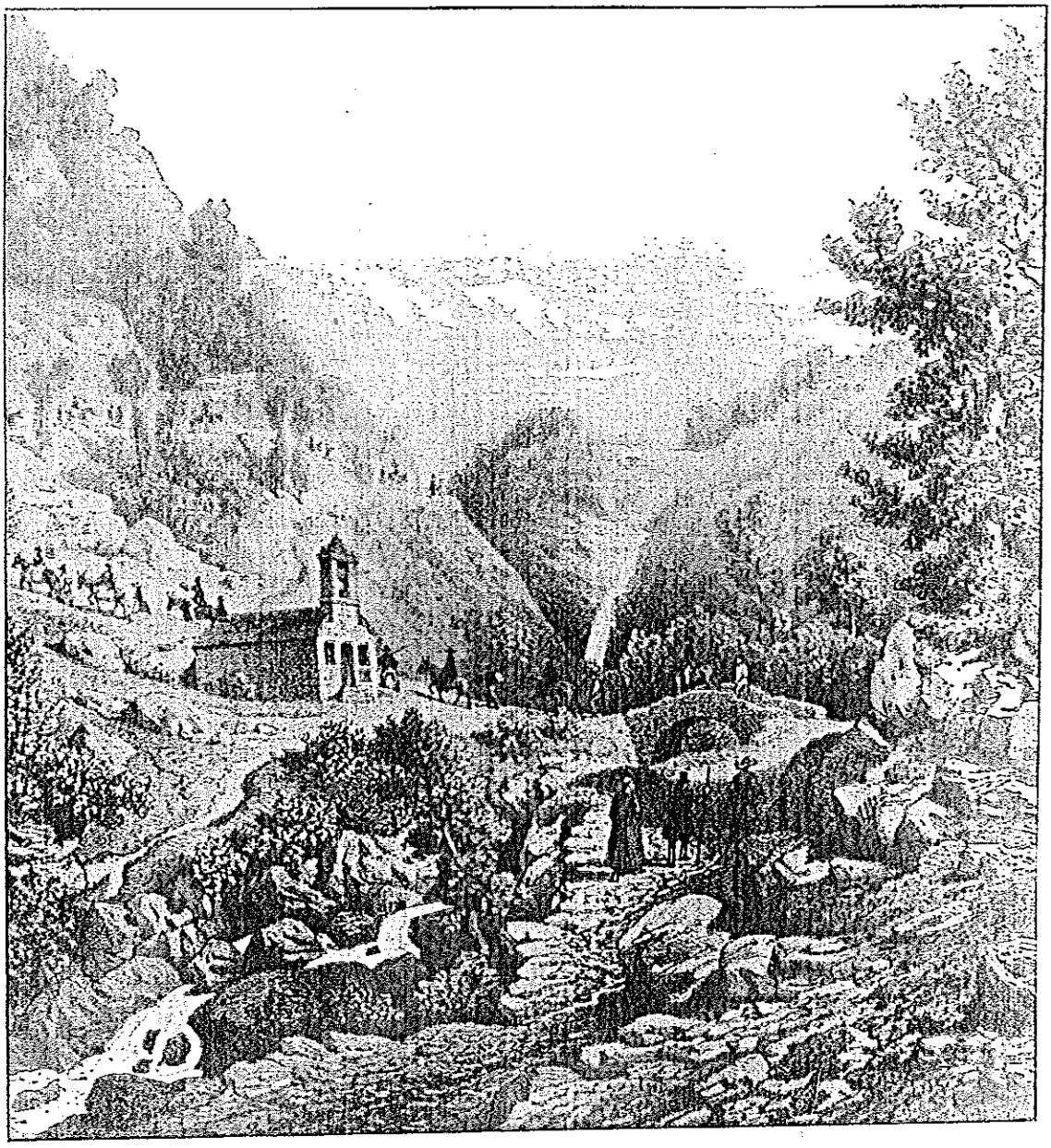

CHAPELLE DE NOTRE DAME DE GOURNIER

MARS 1999 N°153

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 FEVRIER 1999

PRESENTS :
MM.CARDIN, REYNIER, CROCHON, ROUX, TISSOT, PASDRMADJIAN, GARAUD, DUMENIL, PELLISSIER, GONSOLIN,.
REPRESENTEE :
MM. FRANCOU-CARRON.
ABSENTS :
MM. BOULANGER, CORBY, CALVAT.
Secrétaire de séance :
M. GARAUD.

Ordre du jour :
I) Cantine.
II) Recensement.
III) Transfert des personnels Pompiers au SDIS.
IV) Etablissement du rôle des OM (Ordures Ménagères) 99.
V) Convention SAGE-DRAC.
VI) Tarifs location Skis Ecole.
VII) Demande de subvention « Action Nationale des Elus pour la route Napoléon ».
VIII) Délibération pour autorisation de surplomb du domaine public.
IX) Lettres d'information.

I) CANTINE :
Le Maire de la Commune de Corps, après avoir fait état des réclamations de plusieurs Communes du Canton à propos de la demande qui leur avait été faite de participer aux frais de fonctionnement de la cantine, et après avoir présenté le bilan de la cantine pour l'année scolaire 1997-1998, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les diverses réclamations.
Le Conseil Municipal, après examen des documents présentés, tenant compte du versement de la subvention de fonctionnement du Conseil Général pour l'année scolaire 1997-1998, décide :
1) l'annulation des titres de recettes établis sur la base d'une participation de 8,00F par repas,
2) la réduction de 8,00F par repas pour les Communes qui règlaient la totalité du coût des repas sur la base de 33,00F par repas.

II) RECENSEMENT :
Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le recensement de la population au mois de Mars 1999, il faut recruter du personnel pour effectuer la collecte des questionnaires sur la Commune de Corps.
Deux personnes ont fait part de leur intérêt pour effectuer ce travail et le Maire propose que ces deux candidates soient retenues : il s'agit de Mmes BOURRIER et BATTAIS.
D'autre part, le Maire souhaiterait la nomination de Mme ROUX, 1ère Adjointe, comme responsable municipale, chargée du suivi de l' opération.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces nominations.

III) TRANFERT DES PERSONNELS POMPIERS AU SDIS :
Le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert des personnels au Service Départemental d'Incendie et de Secours doit se faire au 1er Janvier 1999, comme prévu par la loi du 3 Mai 1996.
Ce transfert de personnel amène une répartition des charges au sein des Communes qui soulève quelques réclamations parmi celle qui ont vu leur participation financière en nette augmentation.
Pour la Commune de Corps, les frais de personnel pour l'année écoulée ne dépassaient pas la somme de 40 000F et la participation prévue pour l'année 1999 serait de 98 218F
Le Maire propose, avant de signer la convention de transfert des Sapeurs Pompiers volontaires, d'attendre le résultat des interventions des Elus auprès du SDIS visant à revoir les critères de répartition en faveur des petites collectivités, opérer un lissage sur plusieurs années, réétudier la contribution financière du Conseil Général.

IV) ETABLISSEMENT DU ROLE DES OM 1999 :
Le Maire propose que le rôle des Ordures Ménagères soit étudié par la Commission des Ordures Ménagères et les Conseillers Municipaux le Samedi 13 Février 1999 à 10H30.

V) CONVENTION SAGE-DRAC :
Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du district du Champsaur pour la mise en place du SAGE, Shéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac, le SAGE a pour objectif d'établir un diagnostic global de la problématique du bassin versant du Drac de la source jusqu'au barrage du Sautet et de ses affluents : la Séveraissette, la Séveraisse et la Souloise ; ce diagnostic sera élaboré à partir des études

existantes qui pourront être complétées si besoin : mise à jour, compléments sur les thèmes traités ou sur les territoires concernés. Il permettra de définir précisément toutes les données sur le périmètre d'étude : acteurs concernés, connaissance des milieux, usages, (alimentation en eau potable, assainissement, protection contre les crues, irrigation, usages touristiques etc...).
Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :
- Fonctionnement :
Coût global : 250 000 F.
(200 000 F en subventions et 50 000 F d'autofinancement des Communes).
- Investissement (1ère année)
40 000 F dont 16 000 F de subventions et 24 000 F d'autofinancement.
Le coût pour la Commune de Corps serait de 845,00F la 1ère année, 571,00F la 2ème, et 914,00F pour des études complémentaires ; ces sommes seront prises en charge par le Conseil Général.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour passer la convention avec le district du Champsaur, chargé de la mise en place du SAGE du Drac et mandate le Maire pour signer cette convention.

VI) TARIFS LOCATION SKIS ECOLE :
Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif de location à appliquer au matériel de ski des Ecoles géré par le club de montagne du KUKLOS.
La location des skis devant permettre de maintenir en état le matériel existant.
Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'hiver 1999 les tarifs précédents à savoir :
Elèves de Corps (sorties scolaires) : 6,00F (3,00F)
Elèves de Corps (sorties non scolaires) : 15,00F (8,00F)
Enfants ou adultes extérieurs à l'Ecole : 30,00F (15,00F)
Location saison (élèves des Ecoles de Corps) : 150,00F (100,00F)
Location saison (parents d'élèves des Ecoles de Corps) : 200,00F (120,00F).

VII) DEMANDE DE SUBVENTION « ACTION NATIONALE DES ELUS POUR LA ROUTE NAPOLEON » :
Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'ANERN, Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon pour l'octroi d'une subvention.
Cette association est chargée de la sauvegarde historique et du développement des Communes jalonnant la Route Napoléon.
Après délibération, le Conseil Municipal propose d'inscrire au budget 1999 une subvention de 500,00F.

VIII) DELIBERATION POUR AUTORISATION DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC :
Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par Mr DENOYER François pour effectuer des travaux de rénovation sur le bâtiment dont il est propriétaire, Place Grenette à Corps, cadastré AC 167.
Ces travaux font état de la construction d'une porte fenêtre qui surplomberait le domaine communal (Place Grenette) sur une superficie de 140cm x 70cm.
Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le surplomb du domaine public sur une largeur de 70cm et une longueur de 140cm.

IX) LETTRES D'INFORMATION :

1°) **Location appartement Ecole :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour louer l'appartement de l'Ecole situé au 2ème étage du bâtiment.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après avoir pris connaissance de la lettre de la Préfecture en date du 29 Janvier 1998 donnant un avis favorable pour la location de cet appartement sous certaines conditions, décide :
- de proposer la location de cet appartement pour un prix mensuel de 1 800F, avec un versement d'une caution de 2 x 1 800F = 3 600F.
- demande au Maire d'établir un contrat de location dans lequel sera indiqué la précarité de ce contrat qui sera d'une durée de 12 mois éventuellement renouvelable.
- charge le Maire de signer le contrat de location avec la personne intéressée.

2°) **Autre demande de logement** dans les locaux de l'ancienne Maison de Retraite de Corps : cette demande ne peut être étudiée car ces locaux ne sont pas, pour l'instant, propriété de la Commune de Corps.

3°) **M.IDELMAN** Président de Alpes Tibet sollicite de la part des Communes un geste symbolique en faveur du peuple Tibétain qui va fêter le 10 Mars le 40ème anniversaire de la première révolte contre l'occupation chinoise : le geste consisterait à hisser le drapeau Tibétain dans la Commune le 13 Mars 1999 : le Conseil Municipal donne son accord.

4°) **Demande d'Emploi :** Une personne recherche un travail d'entretien et d'aide à la réalisation d'espaces verts : il

n'y a pas pour l'instant de besoins à satisfaire dans ce secteur.

5°) Il a été évoqué de nouveau la réclamation de l'ancien gérant du Camping du Lac à propos de la facturation de l'eau qui lui est appliquée : le Conseil Municipal estime que cette réclamation n'est pas fondée.

6°) **Rénovation de la Bibliothèque** : Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Bibliothèque.
Une partie des bâtiments communaux pourrait être réaménagée et offrir toutes les conditions requises de fonctionnement. MM. CHARRON et RAMPILLON, architectes, ont été contactés afin de fournir un dossier complet sur cet aménagement.
Le devis estimatif s'élève à 831 000 F HT.
Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les aides financières des partenaires publics : Etat, Conseil Général,...
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte les propositions de Mr le Maire et sollicite les subventions possibles pour mener à bien cet investissement.

7°) **Tirage au sort pour le Jury Criminel :**
Les Communes de Pellafol, La Salette Fallavaux et Beaufin ont été choisies ; un deuxième tirage au sort à partir de leurs listes électorales permettra de désigner les jurés.

8°) **Réserve Foncière.:**
Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation que la Commune pourrait entreprendre sur certaines maisons actuellement en vente et qu'elle serait susceptible de rénover.
Le montant estimatif de l'achat de ces maisons s'élève à 1 600 000 F HT.
Le Maire fait part au Conseil Municipal de la ligne budgétaire dans le cadre de la ligne du contrat de plan Etat-région concernant les réserves foncières et dont le montant de l'aide est de 20% pour la région et de 10% pour le Conseil Général ; le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces aides financières.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte les propositions du Maire et sollicite les subventions possibles pour mener à bien les achats des îlots immobiliers à rénover afin de créer des logements sociaux.

9°) **Autres points abordés :**
- **Campings :**
La gestion des Campings des Vergers et des Aires revenant cette année à la Commune, un régisseur sera nommé et deux personnes seront embauchées pour l'entretien et le placement des utilisateurs.
- **Déneigement :**
M.PASDRMADJIAN est chargé de faire le point sur le déneigement pendant l'hiver 1998-99 et rechercher toutes les solutions pour améliorer ce service.

20 FEVRIER 1999

PRESENTS : MM. CARDIN, REYNIER, GONSOLIN, PASDRMADJIAN,GARAUD, BOULANGER, PELLISSIER, FRANCOU-CARRON, ROUX, DUMENIL.
ABSENTS : MM. CORBY, CALVAT, CROCHON.
Secrétaire de séance : M.GARAUD.

Ordre du jour :
I) Travaux de peinture Eglise.
II) Questions diverses.

I) TRAVAUX DE PEINTURE EGLISE :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Paroisse pour effectuer des travaux de peinture à l'Eglise de Corps.
Le coût de ces travaux peut être estimé à : 200 000F HT et 241 000F TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :
- de prendre à sa charge les travaux de peinture,
- de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention dans le cadre des aides pour la réparation des bâtiments communaux non-productifs de revenus : cette subvention serait de l'ordre de 10% de la dépense,
- de demander à la Paroisse de participer à la dépense à hauteur du montant des travaux non couverts par la subvention.

II) QUESTIONS DIVERSES

1°) **Convention EDF Terrains du Lac :**
Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de EDF de renouveller la convention de mise à disposition des terrains au bord

du lac du Sautet utilisés pour l'exploitation des campings.
Le Maire donne lecture du projet de convention établi par EDF.
Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur la convention présentée et charge le Maire de la signer.

2°) Rôle OM 99 :
Le Maire informe le Conseil municipal des différentes propositions qui ont vues le jour lors de la réunion de travail du Samedi 13 Février 1999.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré rappelle :
a) que le prix de base de la redevance pour 1999 a été fixé à 390 F (délibération du 05/12/1998) ;
b) que la redevance des OM est due par tout propriétaire ou locataire d'un logement assujetti à la taxe d'habitation au 1er janvier de l'année concernée ;
c) qu'un logement peut être exonéré du paiement de la redevance s'il est vide de meubles ;
d) que les coefficients appliqués sont déterminés selon le tableau ci-joint ;
e) propose pour l'année 2000 de mettre le coefficient de la Maison de Retraite à 24.

Montant de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères dans la commune de Corps :

Base : arrêté préfectoral du 25 Juillet 1985.

Type de logement et coefficient

1 personne : 1
2 personnes : 1,5
Famille : 2
Gîte : 1
Magasins (souvenirs, coiffure, assurances, banque, bureau de poste, perception, gendarmerie, brocante, médecin, DDE, dentiste, petit café, petit artisan, laverie, scierie, station-service) : 3
Magasins (épicerie, quincaillerie, électricité, confection, boulangerie, pharmacie, négociant) : 3,5
Libre-service, boucheries : 6
Garage de -5 employés : 5
Garage de +5 employés : 6
Restaurant : 15
Hôtel : 10
Hôtel-restaurant -5 employés : 18
Hôtel-restaurant +5 employés 45
Collectivités -25 lits : 12
Collectivités +25 lits : 18
Village Vacances : 30
Maison de retraite : 24
Campings -25 emplacements : 6
Campings +25 emplacements : 10.

3°) Entretien chemins :
Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur deux portions de chemins situés près du hameau du coin.
Après délibération et étude de la carte correspondante, Le Conseil Municipal propose de demander, par l'intermédiaire de JM GONSOLIN, une étude de faisabilité à l' ONF.

4°) Vente tracteur forestier :
Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur utilisé par le Syndicat Drac-Souloise dont la Commune est en partie propriétaire, va être vendu.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente du tracteur forestier au prix de 20000,00 F.

5°) Convention de délivrance des photocopies par l' Association Culture et Loisirs
Le Maire rapelle au Conseil Municipal que la Mairie ne possèdant pas de photocopieuse, le photocopieur de l'Association Culture et Loisirs est utilisé par la Mairie pour ses besoins personnels et ceux de l'Ecole et que le coût de chaque photocopie est de 0,50 F.
Après délibération, Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation par la Mairie du photocopieur de l'Association Culture et Loisirs et pour le paiement de chaque photocopie au prix de 0,50 F.

6°) Convention de participation travaux abords MAPAD.
Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de CORPS a effectué des travaux de sécurité aux abords de la Maison de Retraite et que l'Etablissement Public Maison de Retraite de Corps est favorable pour participer aux dépenses engagées par la Commune de Corps.
Le Maire propose de finaliser la participation de la Maison de Retraite par la convention présentée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur la participation de la MAPAD aux dépenses engagées par la Commune de Corps telle que définie par la convention et charge le Maire de signer la convention.

7°) Travaux de rénovation Office du Tourisme.
Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet, déjà évoqué précédemment, de rénovation de l'ancien Office du Tourisme.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :
- de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention dans le cadre des aides pour la réparation des bâtiments communaux non productifs de revenus : cette subvention serait de l'ordre de 10 % de la dépense ;
- charge le Maire d'entreprendre la démarche auprès du Conseil Général.

8°) Subvention de fonctionnement bibliothèque
Le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement de la

subvention de fonctionnement de la bibliothèque doit se faire sans délai.
Après délibération, Le Conseil Municipal donne son accord pour établir une nouvelle demande de subvention et charge le Maire de faire parvenir, avec la délibération, les documents nécessaires à ce renouvellement.

13 MARS 1999

PRESENTS : MM. CARDIN, REYNIER, ROUX, TISSOT, FRANCOU-CARRON, PASDRMADJIAN GARAUD, PELLISSIER, GONSOLIN.
ABSENTS : MM. CORBY, CALVAT, BOULANGER, CROCHON, DUMENIL.

Secrétaire de séance : M.GARAUD.

Ordre du jour :
I) Travaux de réfection de la chaussée.
II) Proposition de rémunération maîtrise d'oeuvre travaux bibliothèque.
III) Tirage au sort Jury criminel.
IV) Modifications statuts SE38.
V) Questions diverses.

I) TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE :
Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de remise en état des voies communales sont nécessaires.
Une étude de la part des services de l'Equipement de La Mure fait apparaître une dépense de 595 543,50 F HT.
Après délibération, le Conseil municipal :
- reconnait l'utilité et l'urgence de ces travaux ;
- sollicite une aide la plus élevée possible ;
- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches en vue de faire aboutir ce projet.

II) PROPOSITION DE REMUNERATION MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX BIBLIOTHEQUE :
Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre des architectes Charon et Rampillon pour le réaménagement de la bibliothèque de Corps, dont le coût est de 145 725,80 F TTC.
Après échange de vues, il est décidé de reconsidérer cette offre une fois le dossier de financement des travaux achevé.

III) TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL :
Ont été désigné par tirage au sort :
Commune de La Salette :
M. MOUSSIER Joël, Lucien.
Commune de Pellafol :
Mme PRIMAZ Nicole épouse ODDOS.
Commune de Beaufin :
Mme ARQUES Nadine.

IV) MODIFICATIONS STATUTS SE 38 : (Syndicat d'Electricité)
Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les changements apportés aux statuts du SE 38 par le Comité Syndical dans sa séance du 8 Février 1999, conformément à l'article L5212-27 du code général des collectivités territoriales.
Le Maire donne lecture du changement concernant l'article 1er des statuts actuels du SE 38, modifiés par arrêté préfectoral du 2 Février 1999.
Cette disposition permet :
- d'introduire la nouvelle compétence du SE 38 en matière de distribution de gaz, suite au transfert de la compétence par les communes adhérentes ;
- de changer le nom du syndicat en Syndicat « Energies » du département de l'Isère mais en conservant le sigle SE 38.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'adopter la modification de l'article 1 des statuts du SE 38, conformément au texte proposé qui introduit la nouvelle compétence gaz et le nouveau nom du syndicat.

V) QUESTIONS DIVERSES

1°) **Travaux de rénovation de l'Eglise :**
Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Eglise de Corps a besoin de travaux de rénovation à faire au plus tôt car concernant pour une grande part la sécurité des personnes.
Il s'agit de travaux de réfection des murs intérieurs avec application de peinture nouvelle, le recrépissage de la façade extérieure avec la mise en place d'un éclairage.
Le coût de ces travaux est de :
200 000 F HT (241 200 F TTC) pour les murs intérieurs avec participation de la Paroisse à hauteur de 130 000F
La réfection de la façade est estimée à 102 415 F HT
(123 512,49 F TTC).
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- reconnait l'utilité et l'urgence de ces travaux,
- sollicite une aide la plus élevée possible,

- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions.

2°) **Convention pour la participation de la Paroisse aux travaux de peinture de l'Eglise :**
Le Maire informe le Conseil Municipal que la Paroisse accepte de participer aux dépenses de réfection de la peinture intérieure de l'église dont le coût est de 241 200,00F TTC, pour un montant de
130 000 F.
Il y aura donc lieu de passer avec la Paroisse une convention pour finaliser cet accord et définir les modalités de paiement de la somme prévue.
Après délibération et examen de la convention présentée, le Conseil municipal donne son accord sur les termes de la convention et charge le Maire de la signer.

3°) **Fermeture Décharge :**
Le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'arrêté préfectoral en date du 5 Mars 1999 demandant au Maire si l'exploitation de la décharge d'ordures ménagères de Corps sera poursuivi au delà du 14 Juin 1999.
Le Maire propose d'organiser une rencontre entre les membres du Conseil Municipal et M.JN GACHET, le samedi 20 Mars 1999, pour obtenir le maximum de renseignements concernant les déchetteries.

4°) **Autres informations :**

- Participation SDIS : La cotisation 1999 à payer au SDIS pour le transfert du personnel de centre de secours a été fixée après révision en date du 12 Février 1999 à :
72 273,20 F.
Le service départemental d'incendie et de secours demande que cette somme soit prélevée sans mandatement préalable sur le compte de la commune le 25 de chaque mois à partir du 25/03/99.

- L'Assemblée générale 1999 de la Fédération des Alpages de l'Isère se tiendra le Vendredi 19 Mars 1999 à 9H30 à la Maison du Tourisme.

- L'ONF propose un programme de travaux de maintenance dans la forêt communale pour un montant de 13 266,00 F TTC.
Il est décidé d'étudier la possibilité d'inscrire cette dépense au BP 1999.

- Feux d'artifice : Sont prévus deux feux d'artifice le 14/07 coût : 13 000 F TTC, et le 15/08 coût : 17 000 F TTC.
Pour le passage à l'an 2000, une animation est en projet.

- Réunion de travail du Conseil Municipal :
le 20 Mars 1999 à 10H avec M.GACHET sur la déchetterie et le 3 Avril 1999 pour la préparation du BP 1999.

EXPOSITION PEINTURES MINERALOGIQUES

Mr Jean THIEBAUX, peintre isérois domicilié à Corps, est spécialisé dans un sujet rarement traité en peinture : les cristaux.
Sa passion pour les fossiles, les minéraux et la peinture l'on conduit à créer une série d'huiles sur toile aux reflets et aux couleurs magnifiques.
Ses oeuvres sont exposées Salle de Minéralogie au Musée de Bourg d'oisans jusqu'au 1er Juin 1999.

COLLECTE DE VETEMENTS

L'Association Drômoise pour l'Intégration des Handicapés Physiques effectuera dans notre commune une :

COLLECTE DE VÊTEMENTS ET LINGE DE MAISON

Vous pouvez déposer vos sacs à la Mairie jusqu'au 1er Mai.

EXPOSITION SUR ST ELDRADE

Une exposition sur St Eldrade, appartenant à l'Abbaye de Novalese, sera présentée de début Mai à fin Juin sur notre commune.
N'hésitez pas à venir découvrir ces merveilles.

DES CHAMPIONS RECOMPENSES

Emmanuel HOSTACHE à l'honneur au cours d'une réception à l'Hotel du Département.

Le lundi 8 Mars, le champion de bobsleigh a été récompensé et félicité par les conseillers généraux et leur président Bernard SAUGEY.

C'était une grande joie de pouvoir compter sur un champion en Isère, à la hauteur de la performance qu'il a accompli avec ses 3 coéquipiers. En remportant ce titre historique de champion du monde à Cortina d'Ampezzo, Emmanuel est entré dans la légende des grands athlètes que compte notre pays. Rappelons sa médaille de bronze obtenue en bob à 2 quelques jours auparavant.

Les efforts fournis par le Conseil Général de l'Isère, pour soutenir et promouvoir le sport en Isère, ont eu l'éclat de l'or qu'ils méritent.

Emmanuel a été gratifié d'une montre et d'un atlas du patrimoine de l'Isère. Puis il a pris la parole pour remercier toutes les personnes qui l'ont soutenu et particulièrement les élus et les habitants du canton de Corps, qui s'étaient déplacés pour cet évènement, ainsi que toute sa famille.

Emmanuel a plusieurs cordes à son arc : il a été plusieurs fois sur la plus haute marche du podium aux Championnats de France d'athlétisme en lancer de poids et du disque, ainsi qu'aux JO de Nagano en bob à 4.

Manu âgé de 23 ans a encore de belles années devant lui, aussi tous ses supporters lui souhaitent bonne chance et l'encouragent dans les sports qui lui conviennent.

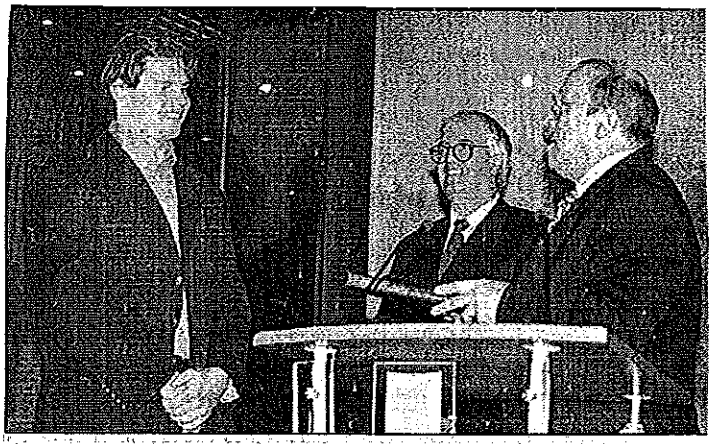

Emmanuel Hostache a été félicité par Bernard Saugey, président du conseil général.

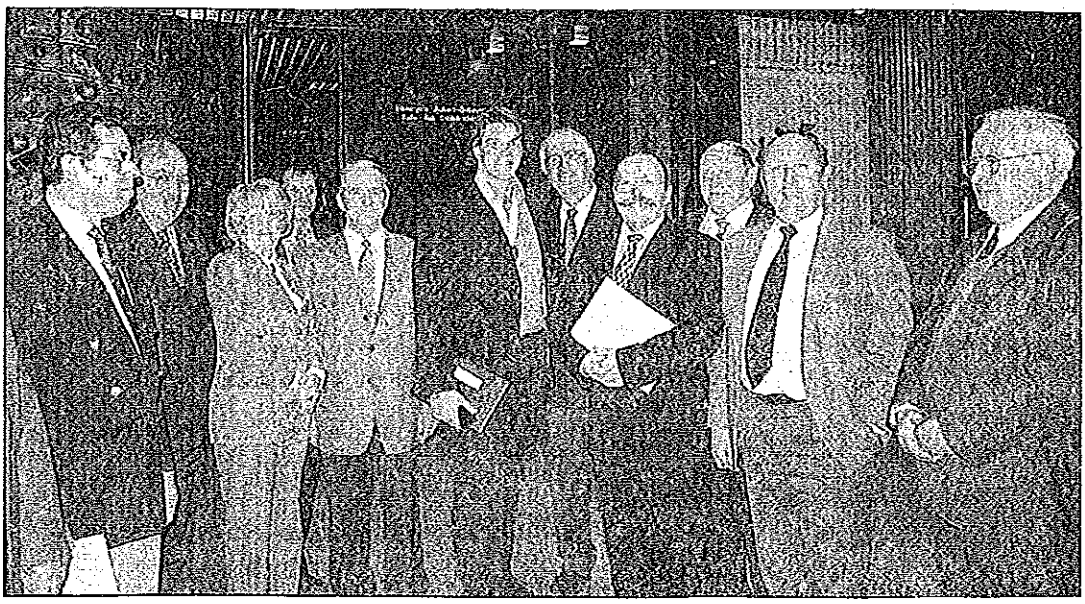

Emmanuel Hostache entouré de Gérard Cardin et des maires du canton de Corps.

Photos parues dans le DL.

CORPS AU XX ème SIECLE

Années 1940 à 1942 : Suite.

A CORPS. Comme en Angleterre, l'hiver 1941 est particulièrement rigoureux. Accompagnées d'un vent glacial, les nombreuses chutes de neige qui s'abattent sur Boustigue, Journal, provoquent des avalanches. Celles de Chabran, de la Chaboulanche sont importantes et dangeureuses. Non seulement elles entraînent dans leur marche blocs de rochers, arbres arrachés à la forêt ou mutilés mais obstruent la route de La Salette.

La coulée s'étend sur plusieurs mètres de large, dévale la combe jusqu'à la Sézia dans un nuage de poudreuse, traverse la rivière pour être arrêtée par la montagne des Ravioles.

Monsieur Pierre PRAYER bourrelier à Corps qui a pris la succession de son grand-père, et regagne son domicile à La Salette, est plaqué par le déplacement d'air contre le rocher à droite de la route, puis projeté à terre peu avant le pont de Gournier.

Les Salettus aidés du chasse-neige et des Corpatus travaillent plusieurs jours à creuser une tranchée dans chaque coulée de neige, presque deux fois plus haute que celle d'un mulet attelé à un traîneau, pour rétablir la circulation entre les deux villages. C'est la première fois depuis 1916 que la neige atteint dans les rues la hauteur des balcons ! La famille DUMAS à Boustigue est complètement isolée. Mais peut subvenir à ses besoins avec les produits de la ferme.

Les hommes, atteints par la limite d'âge pour être mobilisés, les réformés, certains agriculteurs qui bénéficient de la loi votée par le gouvernement du maréchal passent une partie de leur temps à faire « la trace » pour permettre aux enfants d'aller à l'école, de pouvoir soigner le bétail, aux ménagères de porter leur pain cuire au four, faire les commissions.

Tant de neige ! Tant de froid ! créent dans les foyers des problèmes de chauffage.

Il faut alimenter le feu plusieurs fois par jour en bois et en charbon. La provision de bois entassé dans les bûchers, les hangars diminuent rapidement ainsi que l'anthracite provenant des mines de La Mure. Or il n'existe aucun espoir d'obtenir une 2ème livraison cette année ! Des trains complets partent de La Mure, de La Motte d'Aveillans en direction de St Georges de Commiers pour ravitailler les usines qui travaillent jour et nuit pour les besoins de l'armée d'occupation et de la population allemande. En ville, des familles brûlent les rallonges des tables pour avoir un peu de chaleur !

Alors on passe les cendres dans une grande poële qui sert ordinairement à faire griller les châtaignes pour récupérer les cendres de bois de chêne, de hêtre riches en potasse pour « couler » la lessive. Les morceaux de charbon non consumés, mélangés à la sciure « le repassé » sert à maintenir la chaleur pendant la soirée, et à éviter que le feu s'éteigne la nuit.

Pour la mère de famille à qui revient la charge de satisfaire tous les besoins de la maisonnée en nourriture, vêtements, chaussures... quel souci majeur, quel casse-tête journalier!

Les cartes d'alimentation, les tickets de rationnement numérotés de couleurs différentes doivent demeurer à la portée de sa main, car ils sont absolument indispensables pour faire face à toutes les restrictions imposées.

Cartes et tickets deviennent aussi précieux que des bijoux ! Les perdre, les égarer, c'est s'exposer à être privé de l'indispensable pour survivre. Toutes les denrées ne sont pas délivrées le même jour à la même heure.

Ainsi pour obtenir 60g de viande avec le numéro 9 les boucheries, les charcuteries sont ouvertes seulement 3 jours par semaine le mercredi, le jeudi, le vendredi.

La ration de pain est journalière ainsi que celle du lait. Le lait entier est seulement délivré pour la nourriture des bébés des jeunes enfants. Les rations de sucre, café, huile, beurre, graisse, tabac sont mensuelles.

Pour obtenir vêtements, chaussures, articles ménagers, il faut attendre des mois pour la livraison. Les fournisseurs avant de servir leurs clients ne manquent pas de leur proposer « troc » ou « marché noir » !

La laine layette aux couleurs ternes (rose, bleue, blanche) de moindre qualité est délivrée aux femmes enceintes avec parcimonie. Elles doivent s'ingénier à tailler langes, couches dans des draps usagés trouvés au fond d'une armoire pour faire face à leurs besoins.

Le savon ressemble à du sable, il ne mousse pas. Enfin tout est contingenté : la nourriture pour les hommes, la nourriture pour les animaux, l'essence pour les véhicules à moteur remplacée par le gazogène.

Les archives de l'époque, les affiches, prouvent que notre village tout en étant classé momentanément en « zone libre » subit les mêmes privations que la population qui se trouve en zone occupée.

Pour les femmes « faire la queue » debout pendant des heures d'attente, est une chose, rentrer à la maison avec les provisions auxquelles cartes et tickets donnent droit en est une autre. A la fatigue physique malgré tout leur courage s'ajoute la fatigue morale.

La guerre de plus en plus meutrière qui s'étend à tout le pays les angoisse. Celle-ci ne ressemble en rien à celle de 1914-18 où il y avait « le front » pour les soldats « l'arrière » pour les civils.

A cette époque, les vaincus faisaient partie des prisonniers allemands travaillant sur la voie ferrée La Mure - Corps.

En 1941, les vaincus sont devenus les vainqueurs qui circulent, prennent possession de la France entière, s'intallent dans les villages les plus reculés imposent à la population contraintes, privations, sous la menace d'une arrestation emprisonnement par la police allemande la Gestapo qui va être aidée de la milice française reconnue par le maréchal Pétain.

Beaucoup de Corpatus ont des membres de leurs familles (frères, soeurs, oncles, tantes, enfants) qui travaillent habitent à Grenoble, Lyon, Marseille. Pour tous ceux qui ne disposent pas de quelques économies qui reçoivent de maigres salaires, c'est la misère qui s'installe à la maison.

Dans leurs lettres émouvantes qui expriment leur désarroi, ils réclament de l'aide, surtout un peu de pain, de la farine, pommes de terre, base de toute nourriture, du beurre de la graisse... car « il faut manger pour vivre »

Le marché noir règne en maître ! Il y en a de deux sortes :
Celui qui permet de se nourrir, et celui que pratiquent des gens malhonnêtes afin de s'enrichir.

Alors « tant pis », advienne que pourra. L'entr'aide, la fraternité existent encore. Prendre des risques est nécessaire. Puisqu'il faut déclarer toutes ses ressources en mairie, ne plus pouvoir disposer librement du fruit de son travail on fait appel aux habitudes ancestrales. Toute la récolte de blé ne passera pas par la batteuse municipale. Dans un coin un peu reculé : grange cabane aire, une partie des gerbes sont battues sur une pierre, ou au fléau. Les sacs de grains obtenus sont cachés et acheminés au fond d'un tombereau jusqu'au moulin Blanchard dont les meules tournent jour et nuit pour produire de la farine qui constitue une réserve. Le meunier pour rendre service à ses compatriotes, mais aussi aux habitants des villages voisins, essaie de ne pas penser à quel serait son sort s'il recevait la visite de personnes indésirables !

Si le pain manque sur la table familiale, la mère pétrit des pâtes, fait cuire du pain dans le four du poële. Rien n'est perdu. La volaille trie les épis qui restent dans la paille, ajoutés aux épis glanés par les enfants dans les champs de blé moissonnés, la nourriture des poules est assurée pendant quelques jours.

Et puis au moment de la récolte des pommes de terre au milieu d'un jardin, ou d'un champ, là dans une fosse protégée par de la paille et des planches une partie de la récolte non déclarée passera l'hiver et permettra de faire la jonction avec la récolte suivante. « Pas vu, pas pris ».

Depuis la mise en eau du barrage, le cheptel en vaches laitières diminue dans le village par manque de prairies et de pâturages pour les nourrir.

Le lait que monsieur Aimé Dévoluy obtient par ramassage en passant par Pellafol, Monestier d'Ambel ; Ambel Beaufin est réquisitionné ; centralisé dans la laiterie Nestlé à Corps (ancienne maison Bondarnaud route du Sautet) est sous la surveillance et la responsabilité d'un jeune couple Rabut, lui même réquisitionné. Toute la provision part pour Gap.

Comment pouvoir manger rutabagas et topinambours, ordinairement nourriture des animaux sans être accompagnés d'un peu de lait, crème ou beurre ?!

Alors les Corpatus achètent une chèvre, élèvent une chevrette. Le fils aîné d'une famille nombreuse Maurice Chapel devient « chevrier ». Chaque matin à 7 heures dès les premiers beaux jours, il passe dans les rues avec sa trompe qui ressemble à celle de monsieur Seguin, pour rassembler son troupeau. Celui-ci gravit les pentes du Cliché de Boustigue pour brouter les nouvelles pousses des arbustes, l'herbe tendre et parfumée de la montagne. L'appel de la trompe, le bêlement des chèvres et le tintement des clochettes qui pendent à leurs cous créent une certaine animation dans le village qui ne manque pas de pittoresque !

Malgré l'apport de ce lait, qui n'est pas à dédaigner, le café à l'orge grillé sur le coin du feu, sucré à la saccharine est loin de satisfaire les vrais amateurs !

La barre de chocolat, le morceau de sucre qui servent de goûter sont remplacés par des tartines recouvertes d'un liquide jaunâtre à odeur de caramel, extrait de quelques betteraves sucrières râpées cuites à l'eau.

Les ménagères fabriquent du savon coulé dans des boîtes de biscuits Thé Brun, avec les déchets obtenus à la boucherie. Il ne vaut pas celui de Prève de Marseille mais il mousse et nettoie les tâches de graisse, comme les fleurs de saponaires bouillies.

Les incorrigibles fumeurs, fument les lianes sauvages. Ceux qui réussissent à se procurer 2 ou 3 plants de tabac par intermédiaire, ou au prix fort, les cultivent dans un coin bien ensoleillé de La Maleine ou Combelissant loin des regards indiscrets.
A l'aide d'une lame de rasoir, ils empruntent la planche à hacher de leur femme, pour découper les feuilles séchées, et rouler des cigarettes tout en écoutant les informations à la radio.

Les grands-mères retrouvent leur rouet pour filer la laine des moutons qu'elles ont cardée lavée pour tricoter chaussettes tricots gants... tandis que les mères de famille ravaudent, cousent, pantalons chemises vestes avec du fil que ne vaut pas la bobine « le cheval » très solide, introuvable chez les mercières.

L'huile de colza très grasse, dégage une mauvaise odeur à la cuisson. Elle doit être épurée et utilisée seulement en friture.

Les pères qui accomplissent un travail de force dans les champs ou sur un chantier, regrettent la bonne « piquette » remplacée par du « coco » boisson faite d'eau et de réglisse, pour étancher leur soif.

Souvent le repas du midi est remplacé par de la soupe avec pain trempé. Aucun croûton, aucune miette ne trainent sur la table !

Si la vie paraît moins difficile à Corps que dans certaines villes voisines, elle est loin d'être parfaite.

Il existe dans le village 276 étrangers de nationalités différentes. Les plus nombreux sont les italiens au nombre de 80 et les espagnols au nombre de 160, puis viennent 3 yougoslaves, 1 russe, 9 polonais, 3 suisses, 6 grecs, 1 allemand, 1 slovaque, 11 valdontains, 2 portugais, qu'il faut nourrir, loger, ainsi que les femmes de ceux qui sont mariés !
Ces étrangers sont arrivés à Corps en 1927, au moment de la construction du pont, du barrage et de l'usine électrique du Sautet. Dans leur pays d'origine, ils ne mangeaient pas tous les jours à leur faim, n'avaient pas de travail. Très heureux de trouver une terre d'accueil, un pays hospitalier lui offrant gîte et couvert, certains font partie d'une nation alliée à l'Allemagne ce sont les italiens.

En 1941, Hitler qui réclame encore 600 000 hommes dont 200 000 pour travailler dans ses usines allemandes, fait appel à la jeunesse française qui a l'âge d'accomplir le service militaire après avoir passé 8 mois dans les chantiers de jeunesse. Beaucoup de ces jeunes gens

refusent de partir, de quitter la France, leurs familles. Ils représentent toutes les couches sociales : ouvriers, paysans, artisans, fonctionnaires, étudiants, séminaristes. Alors ils se réfugient dans les campagnes dans les montagnes pour échapper à l'emprisonnement par la police française et également la Gestapo. En rejoignant les groupes de résistance, ils deviennent des hommes à fusiller ou à déporter, considérés comme « amis des maquisards ».

Toutes les installations source d'énergie nécessaire à la production d'armes, de matériel, ainsi que les voies de communications qui permettent aux troupes ennemies de circuler librement doivent être protégées. Le pont, le barrage, l'usine du Sautet en font partie.

Les 80 italiens qui en temps normal, sont considérés comme déserteurs demandeurs d'asile, deviennent à la demande de Mussolini des ressortissants étrangers réquisitionnés sur place, travaillant dans les entreprises de la région, jouissant d'une affectation spéciale, et des mêmes droits que les Corpatus. On comprend aisément que la cohabitation dans de telles conditions n'est pas toujours facile. Voir l'étranger demeurer libre, prendre sa place, épouser des jeunes filles françaises en temps de guerre sont des faits qui ne plaisent pas à la population, qui aspire de plus en plus à retrouver la liberté.

A l'école, maîtres et maîtresses qui sont loin d'être fascistes ou franquistes, voient encore arriver dans leurs 5 classes surchargées, des enfants des villes placés par leurs parents à la campagne par mesure de sécurité.

Parmi cette population scolaire cosmopolite, des bandes rivales ont tendance à s'organiser. Pour maintenir la paix, l'ordre, la discipline, ils ne négligent ni leur temps ni leur peine. Garderies, fêtes familiales, séances de cinéma sont organisés à la Côte dans le local dit « chez les soeurs », autrefois maison des frères, puis colonies de vacances, aujourd'hui nouvelle maison de retraite. Les garçons qui n'ont pas de stade à leur disposition, jouent au foot sur un terrain privé appartenant à mademoiselle Giraud « La Tuilerie ». Les filles apprennent à coudre, tricoter, chanter, faire la cuisine, à l'école ou au patronage.

Filles et garçons montent à Boustigue faire de la luge, skier et fondent la première société de ski. Evidemment même si maîtres et maîtresses n'ont pas le « coeur » à obéir à des circulaires administratives impératives, menaçantes, répressives, émanant d'une administration controlée par le gouvernement de Vichy, les élèves assitent au « salut aux couleurs » dans la cour de l'école, chantent « Maréchal nous voila », « une fleur au chapeau, à la bouche une chanson »...

Pendant ce temps, monsieur le maire reçoit l'ordre de réquisitionner les meilleures chambres dans les hôtels du Palais, Poste, et Nouvel Hôtel, et chez des particuliers maisons bourgeoises, pour loger officiers allemands et italiens.

Lorsque les allemands franchissent la ligne de démarcation, Corps devient un village occupé par la « Kommandantur » logée à l'hôtel du Palais, ainsi que les soldats chargés de la garde du Sautet.

Alors que la défense passive devient de plus en plus rigoureuse, la population est mise en garde des risques de bombardements, de parachutages d'hommes et de matériel. Il est interdit d'écouter les informations provenant d'Angleterre, de colporter les nouvelles annoncées, et les messages personnels.

Des réunions clandestines parmi les émigrés ont lieu le soir dans différentes familles où l'on parle de la France, du « camp » qu'il va falloir choisir.

Tout le monde sait !...Pour la majorité de la population le choix est fait depuis le début des hostilités. Pour certains, la peur, la méfiance, la crainte de représailles créent des hésitations à plus forte raison quand on est « émigré ». Pour les autres c'est l'indifférence totale !

Depuis le 2 Janvier 1941, les circulaires affluent sur le bureau de monsieur le maire. Elles concernent les marchés et les foires, leur règlementation. Comme ils sont pratiquement inexistants, les ventes et les achats se traitent chez les particuliers.

C'est aussi l'organisation des fêtes célébrées dans le village. La St Pierre avec un seul manège de chevaux de bois qui prend place Aux Aires, actionné par un cheval au pelage roux,

ni bal, ni feux d'artifice. La fête des mères au mois de Mai (le 25). Le 14 Juillet doit être une journée chômée, de recueillement, et non de réjouissances.

Ces circulaires concernent aussi des arrêtés sur la consommation, l'attribution de la médaille de la famille française, le marché des céréales, la surveillance des prix, la création des colonies de vacances, le ravitaillement, le licenciement des fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française, l'hébergement, le recensement de la population, les procès-verbaux concernant l'emploi des chevaux, la mutation des animaux de prêt de l'armée, la somme dûe aux habitants pour le logement des officiers, le recensement des jeunes à incorporer, la journée des mères, la carte nationale de priorité, le rapatriement en zone interdite, l'assitance aux réfugiés, l'approvisionnemnt en essence des automobilistes.

Lorsque les officiers allemands se présentent à la mairie, pour exprimer à monsieur le maire « le souhait de le trouver à son poste chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire », ils trouvent en face d'eux un jeune maire, père de famille, dynamique, loyal, à l'esprit républicain, épris de liberté, dont le souci majeur est de préserver la sécurité de ses administrés. Il reçoit l'appui de son conseil municipal et procède aux réunions périodiques de l'assemblée.

Le 25 Février 1941 sont inscrites à l'ordre du jour :

1- La demande d'adduction d'eau potable du séminaire des missions, adressée par lettre de Mr l'abbé Laurent, directeur du séminaire. Demande qui reçoit un avis favorable de Mr le maire et des conseillers municipaux qui sont toujours les mêmes depuis 1940.

2- Le règlement des travaux de l'entreprise Romersa et la vente des tuyaux en grès actuellement déposés sur un terrain communal, à cet entrepreneur.

3- Le projet sommaire d'un terrain de sport attendu la situation financière de la commune et le peu d'importance de notre localité, le conseil décide de ne faire comprendre dans ce projet, que les aménagements de toute première nécessité.

4- Le refus d'achat de terrains communaux par des particuliers. Un situé Combe de Lara, d'une parcelle de terrain communal en bordure du chemin de fer attenante à l'immeuble de Mr Faure ingénieur, moyennant le prix de 200F, de l'achat du terrain communal sur lequel était construit l'immeuble Prayer.

5- Le secours à la famille Gueydan Henri par le bureau de bienfaisance (somme allouée 300F)

6- La création d'un service automobile avec le Dévoluy entre la commune de Pellafol, St Didier et St Etienne en Dévoluy afin d'amener sur Corps la région du Dévoluy et de Pellafol pour le plus grand bien du commerce local, et répondre au désir de la population toute entière.

Le conseil décide d'allouer une subvention annuelle de 4 000F à l'entrepreneur qui assurera ce service.

Le 19 Juillet 1941 à 21H à l'occasion de la session de Mai le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Aimé Décard maire. A l'ordre du jour sont inscrites :

1- Les affaires de Mmes Vve Espitalier et Vve Pascal.

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de Mme Espitalier à Corps, demandant qu'une certaine quantité d'eau lui soit donnée gratuitement pendant l'été pour l'arrosage de ses jardins lieu-dit « Pré Robert » déclarant que cela lui avait été promis par Mr le Dr Peytard maire, à titre de dédommagement de la canalisation d'eau potable traversant ses terrains.

Le maire donne également lecture d'une lettre de Mme Vve Alphonse Pascal (de la Côte) demandant une indemnité pour l'édification sur son terrain lieu-dit « Pré du Sarret » d'une chambre de décantation.

Pour l'une comme pour l'autre de ces affaires, le conseil municipal décide de surseoir à ces demandes.

2- L'aménagement du cimetière le maire donne connaissance du plan d'aménagement du cimetière et du devis, le tout dressé par Mr Faure ingénieur. Le conseil approuve sans réserve ce projet et donne plein pouvoir à la commission des travaux pour arrêter le choix de

l'entrepreneur qui déposera la soumission la plus intéressante pour les finances municipales et offrira le maximum de garanties.

3- Subvention aux sapeurs-pompiers pour l'achat de matériel. Le maire attire l'attention du conseil municipal sur l'urgence qu'il y aurait à renouveler une partie du matériel, en raison des risques d'incendie pouvant devenir nombreux en raison des travaux qui viennent de se donner dans la commune, et des ouvriers peu stables que nous hébergeons.
Le conseil municipal reconnaît le bien-fondé, vote une subvention de 8 700F pour l'achat de matériel de première nécessité somme inscrite au budget de l'année 1941.

Le maire donne connaissance d'une lettre de Mr Dumas Emile aux termes de laquelle celui-ci en raison de son grand âge et de son état de santé donne sa démission de lieutenant des sapeurs pompiers. Le conseil municipal sur la demande du maire prie Mr Dumas d'agréer les remerciements de la commune pour le dévouement et l'activité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions, et propose le remplacement de Mr Dumas Emile par Mr Frédéric Galvin cultivateur à Corps qui occupe le rang de sergent fourrier.

Monsieur Bernard Adrien serrurier à Corps est invité à établir dès que possible un pas de vis uniforme pour toutes les bouches d'incendie de la commune.

4- Droits pour branchement d'eau potable. Les frais de pose, fouilles et autres resteront à la charge du concessionnaire, qui 8 jours avant le commencement des travaux devra en aviser la commune et prendra l'engagement que le matériel ayant servi à ce branchement restera la propriété exclusive de la commune qui demeurera seule chargée des réfections ultérieures. A l'appui de sa demande, le concessionnaire devra joindre la somme de 150F s'il s'agit d'un branchement d'eau et de 200F pour branchement d'égoût, et cela pour dégâts causés à la chaussée. Sera nulle toute demande qui ne sera pas accompagnée de cette somme.

5- Subvention à la « société Boule du Chamois ». A l'occasion du grand concours de boules annuel organisé par la Boule du Chamois, le conseil municipal vote une subvention de 1000F pour l'organisation et la dotation de ce prix.

6- Immeuble rue de l'Hôpital. Monsieur le maire donne connaissance d'une lettre de Mr Bois avocat à Tunis demandant si la commune accepterait de lui céder le bâtiment rue de l'Hôpital actuellement loué à Mr Pellegrin facteur, offrant en échange une portion de jardin qu'il possède en bordure de la rue de l'Hôpital. Le conseil municipal décide de renvoyer cette affaire à une prochaine séance.

Le 29 Octobre 1941 Session de Novembre à 20H. Les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances. Etaient présents : Mrs. Aimé Décard maire, Bernard Adrien, Pra Emile, Barbe Paul, Galvin Frédéric, Catelan Georges, Eymard Auguste.

Ouï le rapport de monsieur le maire, vu lois, décrets, instructions ministérielles, sur la comptabilité des communes et des bureaux de bienfaisance. Le conseil après s'être fait présenter le budget de 1940, le compte d'administration de l'exercice de 1940, accompagné du compte de gestion du receveur ainsi que l'état des restes à payer reportés en 1941, procède au règlement définitif du budget de 1940, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice.

1- Comptes administratifs - Recettes et dépenses :

Recettes de toutes natures	1 266 905,20 F
Dépenses	463 920,20 F
Excédent de recettes	803 985,00 F
Excédent de recettes de l'exercice précédent	309 605,50 F

Le résultat définitif de tous les exercices antérieurs est un excédent de recettes de :
1 113 590,50 F à reporter au budget de 1941.
Toutes les opérations de l'exercice de 1940 sont déclarées closes et les crédits annulés.

2- Aménagement du terrain de sport.

Le conseil municipal vu la loi du 23 Novembre 1940 déclare approuver le projet d'aménagement du terrain scolaire provisoire, d'éducation physique et sportive destiné aux enfants des écoles.

La commune prend l'engagement d'assurer les frais de gardiennage du terrain et de prendre à sa charge 20% des dépenses résultant de l'aménagement de ce terrain évalué à 73860F à l'aide d'un prélèvement sur les ressources générales du budget communal. Elle s'engage par ailleurs au cas où une subvention de l'Etat lui serait accordée pour la réalisation faisant l'objet de la présente délibération.

a)- A mettre à la disposition des établissements d'enseignement et associations sportives du voisinage les installations sportives en cause, dans toute la mesure où cette utilisation sera compatible avec les besoins des enfants des écoles.

b)- A soumettre les difficultés qui pourraient subvenir pour l'application du présent engagement au représentant qualifié du commissariat général à l'éducation générale et aux sports dont le conseil municipal accepte l'arbitrage.

Elle déclare que le terrain à aménager est propriété de la commune.

3- Nomination du garde-champêtre. Monsieur le maire fait connaître à l'assemblée que le sieur Beaume Achille garde-champêtre a été révoqué de ses fonctions par arrêté de Mr le Préfet de l'Isère en date du 1er Octobre 1941 et qu'il y a lieu de le remplacer.

Le conseil municipal ouï les explications de Mr le Maire décide de choisir un autre candidat et propose Mr Aye Marin, qui réunit les aptitudes et les qualités nécessaires à l'emploi de garde-champêtre.

J. ARBOUET

(à suivre)

LA RÉSISTANCE
Organisation et répression

La radio, « arme » des maquisards.

Nouvel emblème national pour le régime

Vichy, 16 octobre
Un décret détermine les conditions dans lesquelles peut être portée la francisque gallique, la décoration remise aux meilleurs serviteurs de la Révolution nationale. Un arrêté, qui était daté du 26 mai 1941 et signé de Darlan, avait précisé les normes qu'il fallait respecter à propos de cet insigne, devenu l'emblème de Vichy à l'automne précédent. Il est indiqué le 16 octobre que la francisque sera remise au nom du maréchal par un conseil formé de douze personnes, nommées par lui, à des gens qui présenteront des garanties morales incontestées et auront manifesté un attachement actif à l'œuvre et à la personne du vainqueur de Verdun.

Comment lutter contre le marché noir ?

Vichy, 15 mars
Le régime doit prendre des mesures pour lutter contre le marché noir. Les prélèvements qui sont réalisés par l'occupant sur la production agricole ont contraint les pouvoirs publics à imposer un rationnement très strict des denrées alimentaires, qui pénalise surtout les populations des villes. Il est alors préférable d'avoir conservé des liens avec les campagnes, d'où peuvent venir les «colis familiaux». Mais, pour une bonne partie des citadins, il faut, afin d'améliorer la nourriture de chaque jour, passer par le marché noir, un privilège réservé à ceux qui disposent de ressources financières suffisantes.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

L'assemblée générale de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou a eu lieu le vendredi 12 Février, salle de la Mairie à Corps.

La présidente Gisèle ROUX remercie tous les membres qui étaient présents malgré le froid et la neige !

L'assemblée a débuté avec le bilan de l'année 1998, qui a été riche en activités.

La précédente assemblée a eu lieu le *jeudi 15 Janvier*.

Le dimanche 3 Mai : Rencontre à Monestier les Bains dans le cadre de St Eldrade.

Le dimanche 24 Mai : Collecte pour la Croix Rouge. Les membres ont participé à l'Opération Brioches qui a produit la somme de 4 320 F sur Corps et de 11 426 F au total sur tout le canton.

Le samedi 13 Juin : Rencontre dans le cadre de St Eldrade à Novalese.

Le lundi 15 Juin : Réunion de l'association pour préparer le 20 ème anniversaire, qui a eu lieu le *dimanche 21 Juin*, avec le groupe Rigodons et Traditions, et nous avons soufflé les 20 bougies d'un magnifique gâteau.

Le vendredi 26 Juin : Quelques membres ont participé à éteindre le feu de la Maison de Retraite.

A partir du vendredi 10 Juillet: Visite commentée de Corps, suivi du *lundi 20 Juillet*, du *vendredi 7 Août*, et du *mercredi 19 Août*.

Le jeudi 3 Août : Messe à Ambel avec pèlerinage italien des environs de Novalese.

Le dimanche 29 Août : Journée d'études sur St Eldrade à Novalese.

Au mois de *Septembre* : Acquisition d'un nouveau photocopieur.

Le samedi 31 Octobre : Concours de belote pour renflouer la caisse... mais sans grand résultat !

Au mois de *Décembre* : Réédition de la thèse de Mr GUEYDAN ayant pour titre « Histoire Démographique et Sociale du Bourg de Corps (Isère) aux 17ème et 18ème Siècles ». Elle est en vente au « Cliché » au prix de 160F. Elle a été ornée d'un très beau plan de Corps.

Mais notre plus grande activité est la sortie tous les 2 mois du « Petit Corpatus », soit 225 journaux, 105 distribués à Corps et 120 envoyés par la Poste. Le tarif est resté à 90 F pour les numéraux distribués et 115 F pour les numéros envoyés.

Actuellement nous distribuons 238 journaux, 13 nouveaux abonnés en ce début d'année.

Aussi un grand merci à tous ceux et celles qui se dévouent. Merci à nos lecteurs et à tous les membres qui apportent leur aide lors de la mise en page et de la distribution. Un merci particulier à Mr Jean GUEYDAN, à Mme Juliette ARBOUET, Mr Luc REYNIER, Mr Hervé FERRIERE, pour les articles qu'ils nous font parvenir. Ainsi qu'à Valérie GUZZO, qui est venue épauler notre équipe dans le cadre des emplois-jeunes, quelques heures par semaine pour le journal et pour répondre aux demandes de recherches généalogiques, avec l'accord de Mr le Maire. Nous les remercions de leur aide, et merci à tous ceux qui nous font parvenir leur joie ou leur peine.

Après le bilan financier de l'année 1998 présenté par Mme Marie-Luce ALBRIET, il a été question de l'année à venir. Et la soirée s'est terminée par une galette et un verre de cidre.

La Présidente : Gisèle ROUX

BILAN FINANCIER 1998

RECETTES		DEPENSES	
ABONNEMENTS	20 165,00	GESTETNER PHOTOCOPIES	36 028,04
		GESTETNER COPIES SUPP.	3 638,76
PHOTOCOPIES MAIRIE	9 672,40	G E CAPITAL	7 065,95
" AUTRES	1 833,50	ASSURANCE NICOLAS	700,00
GESTETNER	8 562,60	TIMBRES	2 845,50
NOTES GENEALOGIQUES	1 080,50	FOURNITURES BUREAU	1 358,72
INTERETS PARTS SOCIALES	20,40	RECEPTION/ANNIVERSAIRE	4 376,35
LIVRETS	5 883,00	DIVERS	599,00
VISITE DE CORPS	50,00	PAPIER	2 914,27
RETRAIT SUR LIVRET	5 000,00	COTISATION OFFICE TOURISME	100,00
DON	200,00	ACHATS LIVRES	5 288,46
RESTE A ENCAISSER :		ACHATS LIVRES	6 478,63
PHOTOCOPIES MAIRIE.....	11 991,00		
PHOTOCOPIES DIVERS.....	599,50		
NON PAYEUR.....	4 180,00		
TOTAL DES RECETTES :	69 237,90	TOTAL DES DEPENSES :	71 393,68

BALANCE NEGATIVE AU 31/12/98 DE 2 155,78 FR

RESTEA ENCAISSER SUBVENTION LIVRES : 3 000,00 FR
RESTE COMPTE SUR LIVRET : 10 764,50 FR
RESTE CAISSE EN ESPECE : 116,00 FR

- INFOS PRATIQUE -

LA DELINQUANCE INFORMATIQUE

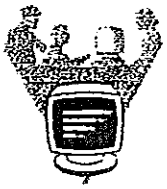

De nos jours, l'importance de l'informatique est indéniable. En effet, quelle entreprise, quelle université ne possède pas un « système d'informations » digne de ce nom. Pouvoir disposer de données à jour, les exploiter, parfois même les partager, tout ceci est primordial et permet réellement des gains de productivité intéressants.

Cependant, derrière ce fantastique outil qu'est l'ordinateur se cache une délinquance très particulière communément baptisée **fraude informatique**.

Pratiquée par des « pirates » de tous bords, cette criminalité produit des effets considérables en termes économiques. De plus en plus, l'appât du gain prend le pas sur l'esprit ludique et cette délinquance en col blanc se développe très rapidement, suivant de très près les avancées technologiques.

Les infractions portent principalement sur :

LA CONTREFACON DE LOGICIELS (loi du 10.5.1994)

Véritable sport chez les étudiants, ce délit se traduit pas des manques à gagner très importants. Les organismes officiels que sont l'Agence pour la Protection des Programmes (A.P.P.) et Business Software Alliance (B.S.A.), chargés de défendre les droits des éditeurs, estiment entre 4 et 7 milliards de francs par an le préjudice relatif à la contrefaçon et à la copie illicite des logiciels.

LES INTRUSIONS SUR SITES INFORMATIQUES (art. 323-1 et suivants du C.P.)

Elle sont le plus souvent, le fait de spécialistes disposant d'une connaissance approfondie des systèmes d'exploitation et surtout de leurs failles.

Ils vont réussir à se connecter sur des machines distantes sans détenir les droits d'accès. Une fois introduits dans le système, ils peuvent effectuer toutes les opérations possibles, c'est-à-dire voler des fichiers (et les revendre), les détruire, mais aussi en modifier le contenu (par exemple multiplier les salaires par 1.2 ou octroyer des diplômes à certains employés).

Ils peuvent aussi y déposer des virus ou des bombes logiques se déclenchant à un instant donné et faire en sorte que le système tombe en panne « par hasard ».

Ces types d'attaques sont les plus difficiles à déceler, ne laissant que peu de traces et de preuves matérielles : en effet, il est assez facile d'effacer ces traces une fois le méfait accompli.

LA DÉLINQUANCE INFORMATIQUE (SUITE)

LES INFRACTIONS EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS (loi du 10-7-1991)

Avec la télématique (mariage de l'informatique et des télécommunications), le problème est similaire et nombreuses dont les fraudes concernant le réseau téléphonique.

Le piratage des PABX (autocommutateurs gérant les communications au sein d'une société) est devenu un pôle d'intérêt pour les pirates qui peuvent ainsi, au profit d'une entreprise, téléphoner à l'autre bout du monde, par exemple pour télécharger des copies de logiciels qu'ils pourront revendre en France.

Dès qu'une astuce est trouvée pour éviter la facture téléphonique, la création d'un serveur télématique en 3615 ou 3617 est inéluctable. Par ce biais, le créateur du serveur va encaisser une partie du montant des communications passées. Il suffit alors de faire « tourner les compteurs d'unités » au profit d'un serveur sachant que, de l'autre côté les pirates auront trouvé une astuce pour ne pas payer les communications.

LES FALSIFICATIONS DE MOYENS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (loi n° 91.1382 du 30.12.1991)

Dans le domaine des nouvelles technologies, la fraude aux cartes à puce devient un phénomène de plus en plus préoccupant. Les cartes à microcontrôleur (cartes servant par exemple à décrypter les chaînes de télévision diffusées par satellites) sont très souvent attaquées et ne résistent pas bien longtemps aux « assauts » des pirates. les fausses cartes bancaires sont aussi très utilisées et engendrent des préjudices très importants.

Depuis la montée en puissance d'Internet, l'information circule très facilement d'un bout du monte à l'autre. Toutes sortes de plans sont échangées et la somme de connaissances de plusieurs spécialistes de telle ou telle partie d'un système fait que le clônage » des cartes est désormais possible.

LES POSSIBILITES DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CRIMINELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (I.R.C.G.N.)

Pour faire face à cette délinquance, l'I.R.C.G.N. dispose de spécialistes répartis en trois cellules :

- la cellule traitement des données,
- la cellule interception et réseaux.
- la cellule télécommunications-électronique.

Combattre cette fraude pleine d'avenir nécessite certes une connaissance approfondie de son milieu interlope et des modes opératoires utilisés. Cependant, à la base, ce combat est l'affaire de tous.

En effet, la détection de ces délits reste du domaine de l'enquêteur qui pourra, en s'intéressant à cette délinquance spécifique, agir efficacement, pour peu qu'il n'hésite pas à faire appel à des spécialistes.

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Depuis quelques années, la journée du 8 Mars est la journée internationale de la femme.
C'est surtout l'occasion de se retrouver et de passer ensemble une journée avec des femmes de tous pays.
En conjuguant avec bonheur le témoignage des femmes françaises et étrangères, venues pour l'occasion des villes jumelées avec la capitale des Alpes, la journée du 8 Mars aura été cette année véritablement internationale.
On retiendra encore que cette journée fut l'occasion de décerner la médaille d'or à 3 femmes dont le parcours a été exemplaire soit : Elisabeth FABRE, Paulette ROCHE, et Mme Vve Hippolyte GRAS.
Un dîner convivial dans les salons de la Préfecture clôturait cette journée d'échanges et d'amitié où les invitées étaient heureuses d'être accueillies par le Préfet de l'Isère et Mme Alain RONDEPIERRE.

Photo parue dans le DL.

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

La Ligue Nationale Contre le Cancer et ses Comités Départementaux organisent, comme chaque année, une grande Semaine Nationale destinée à sensibiliser le public à la lutte que la Fédération mène pour vaincre cette maladie.
Une puissante campagne radio nationale est prévue et, sur le plan local, de nombreuses manifestations doivent avoir lieu.
Les actions de La Ligue sont destinées :
- à promouvoir le dépistage et la prévention du cancer,
- à financer des projets de recherche, en particulier de recherche clinique permettant de faire bénéficier les malades de traitements de plus en plus efficaces,
- à venir en aide à tous ceux qui se trouvent, directement ou indirectement, fragilisés par la maladie cancéreuse.

Nos responsables locaux, souvent présents dans les cantons, prendront, quant à eux, l'initiative d'un certain nombre de manifestations dont le bon déroulement dépendra de la participation de chacun.
La Ligue compte sur votre aide, et vous remercie pour le soutien que vous lui accordez.

MARDI-GRAS A LA MAISON DE RETRAITE

Avec un jour de retard, la Maison de Retraite M. et A. HOSTACHY a fêté Mardi-Gras. Le personnel avait confectionné des chapeaux pour tous les pensionnaires, la musique permettant à certains de faire quelques pas de danses. G.CARDIN s'est joint aux personnes âgées à l'occasion de cette fête. Cet après-midi a été apprécié et s'est terminé par des bugnes et des boissons.

CHANDELEUR

Les membres du Club « Joyeuses Rencontres » ont fêté la Chandeleur le 2 Février dans la salle du club.
Les cordons bleus ont fait « sauter » les crêpes, arrosées de cidre. Tous les membres présents ont apprécié cet agréable après-midi et félicité les dames qui l'ont passée à régaler les gourmands.

BUGNES

Pour fêter Mardi-Gras, le mardi 16 Février, toutes les dames qui ont l'habitude ont mis la main à la pâte, pour rassasier tous les membres présents.
C'était presque un concours de bugnes, et elles ont été dégustées avec plaisir, chaque cuisinière ayant sa recette et sa méthode.
En tout cas merci à vous toutes de nous avoir régalé.

LA Ste AGATHE

Pour ne pas manquer à la tradition de la fête des femmes, une quinzaine de dames s'étaient réunies au restaurant du Tilleul, pour déguster un délicieux repas préparé et servi par Claude et son équipe.
C'est dommage, que d'année en année, la Ste Agathe s'amenuise. Nous souhaitons que l'année prochaine, nous soyons plus nombreuses.
Alors Mesdames, prenez date pour : le 5 Février 2000 !

REOUVERTURE DE L'OFFICE DU TOURISME

Après de nécessaires travaux de rénovation de son local, l'Office du Tourisme du Canton de CORPS est prêt à vous accueillir dans un cadre chaleureux. Que vous soyez hôtelier, loueur de meublés, commerçant,... n'hésitez à contacter Valérie au : 04 76 30 03 85 pour apparaître sur les dépliants diffusés par l'O.T auprès des vacanciers.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du Lundi au Samedi de 9H à 12H
et de 14H à 17H.

17ème RALLYE DE LA MATHEYSINE

La 17ème édition du rallye de la Matheysine se déroulera les 15 et 16 Mai 1999.
Une épreuve spéciale aura lieu sur notre commune le dimanche 16 Mai de 8H à 13H.

CONCOURS DE BELOTE DU FOYER DES JEUNES

Le Foyer remercie les commerçants pour les lots donnés, et les participants, mais déplore le peu de monde pour encourager les jeunes qui sont l'avenir du village !
16 doublettes ont participé au concours. Les gagnants sont :

1er Prix : les jambons remportés par Maryline AUBAUD et Gabriel BARBE.
2ème Prix : les lapins remportés par Yohann DELAS et Nicolas DUMESNIL.
3ème Prix : repas à l'Hôtel de la Poste remportés par Céline et Mickaël PRA.

CINE VADROUILLE

Lundi 12 Avril
ASTERIX ET OBELIX
Salle Polyvalente
à 20H30

CARNAVAL A L'ECOLE

Avant les vacances de Février, les enfants, petits et grands, s'étaient déguisés. Ils ont obtenu un grand succès et il n'était pas facile de les reconnaître !
Les mamans avaient fait des gâteaux et apporté des boissons, très appréciés des enfants.

EXPEDITION A L'HINDU RAJ

Objectifs de l'expédition

L'aventure proposée est une expédition à vocation sportive et documentaire.
La chaîne de l'Hindu Raj est située au Nord du Pakistan, entre l'imposant Massif du Karakorum et celui de l'Hindu Kuch.
Ce massif est particulièrement intéressant car encore inexploré. De plus, il offre des possibilités alpines intéressantes. L'objectif sera le Chushubalstering, immense montagne dont la crête sommitale s'allonge sur plus de 3,5 Kms. Ce sommet, culminant à 6 158 m. n'a toujours pas été gravi. Son versant Nord présente des itinéraires potentiels de grande envergure.
Bien sur, si l'expédition a pour principale vocation l'aventure sportive, c'est aussi un excellent moyen de découvrir une civilisation et une culture que nous ne connaissons que trop peu.

Dans le but de financer l'expédition, Stéphane LAURENCEAU vend des tee-shirts brodés, pour la somme de 100F.
Au retour de l'expédition, vous recevrez une invitation afin de contempler un diaporama relatant notre aventure.
Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en Mairie de CORPS. Les tee-shirts seront disponibles à partir de la mi-Juin.

RAID « CENTRALE »

L'Ecole d'Ingénieurs Centrale de Paris a choisi notre région pour organiser un Raid.
Cetta manifestation est placée sous le signe de la découverte d'une région alpine et du respect du milieu naturel.Elle réunit des étudiants ainsi que des entreprises prestigieuses.
Pour mener à bien cette opération, Centrale s'est appuyée sur de véritables professionnels de notre région (J.C.SICARD pour le VTT, Y.DERSOIR pour l'eau vive...)
L'Association du Développement Touristique s'est associée à la municipalité pour organiser une cérémonie de clôture qui aura lieu le Dimanche 16 Mai à Corps. Cet évènement sur notre commune aura un impact important (présence de TV, radio...) et assurera une bonne promotion touristique de notre Canton.

LOTO DES ECOLES

C'est par le premier après-midi de printemps, qu'a eu lieu le deuxième loto de l'école; qui a remporté un grand succès.
Le panier garni, entièrement confectionné à partir de dons de commerçants, a été remporté par Madame ROUX-PARIS de la Salette.
L'aspirateur par Madame MAGNAN.
Le four à micro-ondes par Cindy DUMAS, élève de l'école.
Le gros lot, un VTT 26 pouces adulte été tiré au sort entre les deux gagnantes a été emporté par Madame Bernadette MATHIEU, la personne ex-aequo, venue de Tallard, fût consolée par une bouteille de Clairette offerte par le Restaurant de Boustigue.

Les membres de l'Association des Parents d'Elèves, les enfants de l'écoles de Corps et tous les participants au loto, remercient les commerçants et les restaurateurs de : Corps, La Mure, Saint-Bonnet, La Fare en Champsaur, et les ambulants du marché le Jeudi, pour la générosité dont ils ont fait preuve une nouvelle fois.

Merci à tous les participants et nous vous donnons rendez-vous au mois de **Juin** pour la Kermesse .

L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CANTON DE CORPS

Créée en 1996, l'Association de développement touristique du Canton de Corps (A.D.T.C.C.) avait pour objet de participer à une étude de faisabilité pour la création d'une structure à vocation de développement touristique des Cantons environnants de Corps.
Aujourd'hui, nous aimerions vous faire part des projets et des réalisations de cette association.
Dans le cadre d'un travail intercantonal des projets avec:
-La Matheysine ont abouti grâce à un partenariat avec Le Chemin de Fer de La Mure.
-des projets sont à l'étude avec Le Trièves.
-Il reste à mettre un travail en place avec Le Valbonnais.
Le rôle d'une A.D.T. est de travailler en partenariat avec d'autres acteurs touristiques.
C'est dans cette optique que l'A.D.T. a monté un projet avec le Petit Train de La Mure.
Depuis le mois de Janvier, un circuit reliant La Mure à Corps est proposé aux clients du Petit Train. Ces derniers ont la possibilité, une fois arrivés à la gare de La Mure, de prendre un autocar jusqu'à Corps afin d'y déjeuner et de monter ensuite au Sanctuaire.
Des variantes sur plusieurs jours seront proposées dès le printemps afin de garder les touristes le plus longtemps possible sur notre territoire.
Le souci constant de l'A.D.T. est de travailler en parfaite synergie avec l'Office du Tourisme pour comprendre les attentes de notre clientèle touristique afin de mieux y répondre.
Le développement local, qu'il soit social, culturel ou économique, fait aujourd'hui de plus en plus appel à l'innovation.
C'est pour cela que l'A.D.T. a souhaité présenter à la Région le projet de création d'un Village Européen du Livre à Corps, idée qui a déjà revitalisé de nombreux villages en Europe.
Un Village du Livre, c'est la «transplantation d'une activité normalement urbaine, en zone rurale». C'est l'implantation dans un même lieu de libraires,bouquinistes, éditeurs, imprimeurs...
Activité qui pourrait être au départ saisonnière puis devenir permanente.
Projet qui contribuerait donc à la rénovation de certaines maisons possédant un cachet suffisant pour abriter ces échoppes littéraires.
C'est donc dans un esprit de promouvoir davantage le développement touristique et économique qu'un groupe de personnes se réunit régulièrement pour réfléchir à cette initiative qui permettrait à notre village de se doter d'une véritable identité.
D'autres partenaires comme l'association Culture et Loisirs ou l'Agence de Développement du Plateau Matheysin se proposent d'intervenir activement dans ce projet.
Cependant, la création d'un Village du Livre doit absolument être soutenue par des actions de types: «Foires aux Livres, Colloques...».
C'est pour cela que, pour la troisième année consécutive, l'A.D.T. organise «les week-ends des amoureux du livre», élément incontournable, manifestation d'accompagnement indispensable à ce projet.

En outre, une réflexion sera mise en place en ce qui concerne le problème des périodes creuses de l'inter-saison (réaliser une promotion visant de préférence une clientèle 3° age).

En matière de promotion, un dossier a été monté pour que le Canton de Corps paraisse sur le site Internet de la Route Napoléon. Cela pourrait avoir un impact touristique et économique important dans la mesure où curiosités, activités, balades, hébergements, restauration du Canton ont été répertoriés sur ce site.

D'autre part, une aide dans la constitution d'un dossier de subvention a été apportée afin de promouvoir une activité randonnée avec des ânes. Nous avons toutes les raisons de penser que cette activité ne devrait pas tarder à voir le jour.

Nous vous avons exposé ici les grandes lignes de quelques projets parmi tant d'autres. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de notre travail et sachez que nous sommes ouverts à toutes propositions en matière de développement touristique.
Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine Foire aux Livres qui aura lieu à Corps le week-end de la Pentecôte.

Les Week-ends des Amoureux du Livre

organisent leur

FOIRE AUX LIVRES et CARTES POSTALES

Les 23 et 24 MAI 99 (Week-end de Pentecôte)

Objectif

Développer un village européen du livre, transplanter une activité culturelle, habituellement urbaine, en milieu rural, consistant en l'implantation de différents métiers liés aux livres (bouquinistes, relieurs, enlumineurs...).

Logistique

Un espace de qualité, sous chapiteau, sera installé sur une place publique, au coeur du village.

La garde de vos livres sera assurée par nos soins pendant la nuit.

De ce fait, une participation financière de 200 Frs est demandée aux exposants pour les deux jours de Foire.

Si vous souhaitez prendre vos repas de midi sur place une formule plateau vous est proposée au prix de 100 Frs pour les deux jours.

Horaires : 9H00 à 19H00
Entrée gratuite.

Animations

De nombreuses animations (expositions, jeux et présence d'auteurs ...) seront proposées tout au long du week-end.

Nom :..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Particuliers ou Bouquinistes,
Vous désirez participer à la Foire aux Livres les 23 et 24 MAI 1999
Réservation de ..... mètres linéaires.

Tout règlement par chèque est à libeller à l'Association de Développement Touristique du Canton de CORPS et à envoyer à l'Office du Tourisme 38 970 CORPS.

- ASSEMBLEE GENERALE 1998
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CORPS -

PRESENTS : S.GARAUD - G.ROUX - M.CHATAIN - GALVAIN - M.L.ALBRIET - C.BERNARD - R.A.MOUSSIER - J.SAVIGNON - J.M.GONSOLIN - L.REYNIER - G.CARDIN - J.DENOYER.
EXCUSES : M.NEBON - R.BERNARD - M.FRANCOU-CARRON.
DEMISSION : C.MARCOU.

Ordre du Jour : - Rapport d'activité,
- Rapport financier,
- Activité 1998,
- Renouvellement du bureau.

Suzette GARAUD, Présidente, débute la séance en évoquant le dévouement de Madeleine GIRAUD au sein de la bibliothèque, Présidente d'honneur, décédée au cours de l'été. Elle s'est occupée de la bibliothèque depuis 1947 jusqu'en 1978.

I) - RAPPORT D'ACTIVITE :

Au cours de l'année 1998, nous avons compté : 175 Abonnés dont :
- 48 Cartes Adultes,
- 87 Cartes Retraités et Etudiants
- 40 Cartes Enfants.

Nous avons effectué 7 748 prêts de livres dont 4 309 prêts de Bandes Dessinées et peu de prêts de cassettes.

Concernant les achats : 204 achats au total :
- 92 Romans,
- 109 Bandes Dessinées,
- 3 livres Enfants.

Pour les abonnements aux magazines : en 1998, nous avons reçu « Géo », « Le Nouvel Observateur », et également « Alpes Magazine ». Ces 3 abonnements seront donc renouvelés et en plus nous nous abonnons à une nouvelle revue trimestrielle, éditée par le Musée Dauphinois.

II) - RAPPORT FINANCIER :

Quitus est donné à la gestion : Annexe 1. Le projet de budget est approuvé.

Tarifs 1999 inchangés :
- Tarif Adulte : 60F,
- Tarif Retraité ou Etudiant : 50F,
- Tarif Enfant : 45F.

Et pour 2000, nous prévoyons une légère augmentation :
- Tarif Adulte : 70F,
- Tarif Retraité ou Etudiant : 60F,
- Tarif Enfant :50F.

La location par livre ou cassette augmente elle aussi un peu : 10F la BD ou le Livre Enfant, 10F le Roman Policier ou Science-Fiction.

12F la Cassette.

Durée du prêt : 3 semaines, prolongation d'une semaine supplémentaire gratuite en avertissant les responsables.

Horaires : Jeudi de 10H à 12H. Samedi de 10H à 12H. Du 14 Juillet au 15 Août le Mardi de 20H à 21H.

III) - RENOUVELLEMENT DU BUREAU : Le bureau est inchangé :

Présidente : Suzette GARAUD,
Vice-Présidente : Solange BALMET,
Trésorier : Jean-Marie GONSOLIN,
Trésorière-Adjointe : Rose-Aimée MOUSSIER,
Secrétaire : Gisèle ROUX.

IV) - ACTIVITES :

Activités scolaires : Maintien de la venue des élèves de l'Ecole de Corps avec les institutrices tous les 15 jours.
Remerciements : Nous remercions toutes les personnes qui ont effectué des dons à la bibliothèque, ainsi que le travail réalisé par les bénévoles.
Expositions : Durant l'hiver, nous avons accueilli l'exposition de peintures de Mr Philippe SAILLARD, et les marque-pages et cartes de voeux de Mlle Laïla SAGE en aquarelle. Actuellement, nous profitons de l'exposition de photos de Luc REYNIER et en collaboration avec l'Ecole, nous avons affiché les natures mortes des encadrées par leurs soins avec une légende réalisée dans le cadre de l'atelier informatique de l'Ecole. Venez admirer leur travail et les encourager. Déborah LAHMAR nous propose de magnifiques chevaux.
Nous espérons pouvoir renouveler l'exposition de peintures d'amateurs au cours de l'été 1999.

Projet : Une loterie (par cases numérotées) sera proposée durant les mois d'été, pour nous permettre l'achat de quelques livres supplémentaires.
Mr CARDIN, Maire de Corps est venu présenter les projets d'installation de la bibliothèque dans la Salle Polyvalente. Un échange de vues, d'avis différents a eu lieu à ce sujet.
Tous les présents sont invités à partager le pot de l'amitié et à manger les bugnes « maison » très appréciées.
Rendez-vous pour l'apéritif de l'été au cours duquel nous tirerons la loterie.

A.G.du 20 Février 1999.

ANNEXE I

RAPPORT FINANCIER 1998

RECETTES	
Abonnements	9 040,00 F
Subvention Communale et Départementale	28 936,47 F
Loterie	1 740,00 F
Avoir La Poste	11 351,10 F
	51 067,57 F

DEPENSES	
Frais de personnel (avec charges patronales)	28 936,47 F
Achat livres	14 108,93 F
Abonnements Magazines	1 213,00 F
Papeterie	405,00 F
Photocopies	25,00 F
Frais poste	7,00 F
Timbres	61,50 F
Réception	232,30 F
Cotisation Office du Tourisme	100,00 F
Annonce Dauphiné décès de Madeleine GIRAUD	663,30 F
	45 752,50 F

Balance positive au 31/12/98 : 5 315,07 F

PROJET DE BUDGET

RECETTES	
Abonnement	13 000,00 F
Participation de la Commune	30 000,00 F
Loterie	3 000,00 F
	46 000,00 F

DEPENSES	
Frais de personnel	30 000,00 F
Achat de livres	14 000,00 F
Abonnements magazines	1 300,00 F
Papeterie	700,00 F
	46 000,00 F

- CUISINE -

Paupiettes de sole aux écrevisses

POUR 5 PERSONNES :
- 3 soles de 600 g (faites lever les filets par le poissonnier)

Pour la farce :
- 250 g d'épinards
- 1 poireau
- 2 échalotes
- 1 gousse d'ail
- 1 branche de menthe
- 4 brins de persil
- 15 g de pignons
- 6 filets d'anchois à l'huile d'olive
- 50 g de mie de pain
- 5 cl de lait
- 2 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 50 g de beurre

Pour la sauce :
- 500 g d'écrevisses
- 1 oignon, 1 échalote
- 1 carotte
- 50 cl de vin blanc sec
- 2 cuill. à soupe de cognac
- 20 cl de crème liquide
- 2 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 30 g de beurre
- 1 bouquet garni
- 1 pointe de couteau de piment de Cayenne
- sel, poivre moulu

PRÉPAREZ LA SAUCE AUX ÉCREVISSES : pelez l'oignon, l'échalote et la carotte. Emincez-les très finement.
FAITES CHAUFFER 20 g de beurre et l'huile d'olive dans une sauteuse. Faites sauter les écrevisses, mélangez. Lorsque les écrevisses sont rouges, flambez-les avec le cognac. Réservez-les. A leur place dans la sauteuse, faites fondre les légumes sur feu doux.
DÉCORTIQUEZ les écrevisses. Concassez grossièrement les carcasses et ajoutez-les aux légumes. Versez dans la sauteuse 50 cl d'eau bouillante puis le vin blanc sec.
AJOUTEZ le bouquet garni, le piment de Cayenne. Salez, poivrez. Faites bouillir, le liquide doit réduire de moitié.
PRÉPAREZ LA FARCE : rincez les épinards, la menthe et le persil. Ciselez-les. Nettoyez le poireau et émincez-le.
PELEZ les échalotes et la gousse d'ail. Hachez-les finement.
METTEZ À CHAUFFER l'huile d'olive dans une casserole et faites fondre les échalotes, l'ail et le poireau. Ajoutez les verdures ciselées, augmentez le feu pour faire évaporer toute l'eau de constitution.
FAITES TREMPER la mie de pain dans le lait bouillant, écrasez-la à la fourchette. Hachez les pignons. Découpez les filets d'anchois en petits morceaux.
MÉLANGEZ à la fourchette tous les ingrédients de la farce. Vérifiez l'assaisonnement en sel et en poivre.
ÉPONGEZ les filets de sole, posez-les à plat et répartissez dessus la farce verte. Roulez-les en paupiettes, maintenez-les avec une ficelle de cuisine. Gardez au frais.
FILTREZ la préparation aux écrevisses, recueillez le jus, versez-le dans une casserole, ajoutez la crème liquide et laissez cuire 20 min à très petit feu.
PRÉCHAUFFEZ le four à 240 °C (th. 8). Posez les filets de sole dans un plat beurré, arrosez de beurre fondu et faites cuire 10 min.
SERVEZ avec la sauce dans laquelle vous ajouterez les écrevisses au dernier moment, juste pour les réchauffer.

Lotte au chou vert et au lard

POUR 5 PERSONNES :
- 6 tranches de lotte de 150 g chacune
- le cœur d'un beau chou vert
- 250 g de poitrine maigre fumée
- 1 tête d'ail
- 6 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 1 branche de thym
- 1 petite feuille de laurier
- 6 baies de genièvre
- 1 clou de girofle
- sel
- poivre moulu

PRÉPARATION : 30 min
CUISSON : 50 min

QUE BOIRE ?
Un monthélie blanc

SÉPAREZ les gousses de la tête d'ail. Faites-les blanchir à l'eau bouillante salée pendant 5 min, égouttez-les, passez-les sous un jet d'eau froide et recommencez l'opération une nouvelle fois.
ÉPONGEZ-LES soigneusement, puis mettez-les dans une casserole à fond épais avec le thym et le laurier. Salez, poivrez. Arrosez avec 4 cuill. à soupe d'huile d'olive et 5 cl d'eau bouillante. Couvrez et laissez cuire sur feu doux une demi-heure. En fin de cuisson, retirez le couvercle et augmentez le feu, mélangez. Les gousses doivent être blondes.
RINCEZ le chou, coupez-le en quatre puis ciselez-le très finement. Faites-le blanchir une dizaine de minutes à l'eau bouillante salée, puis égouttez-le soigneusement.
DÉCOUPEZ la poitrine fumée en petits lardons. Faites-les fondre dans une petite poêle, sur feu doux, pour éliminer le gras et les faire dorer.
METTEZ l'huile d'olive restante à chauffer dans une grande poêle et faites juste colorer les tranches de lotte sur les deux faces.
DÉPOSEZ la moitié du chou dans le fond d'une cocotte en fonte. Dessus, posez les tranches de poisson, les lardons, les baies de genièvre, le clou de girofle et recouvrez de chou. Salez peu et poivrez. Couvrez et laissez mijoter 10 min.
AJOUTEZ les gousses d'ail quelques minutes avant la fin de la cuisson.
DÉGUSTEZ très chaud.

Saint-Pierre aux cèpes

POUR 5 PERSONNES :
- 1 Saint-Pierre de 1,6 kg (vidé et paré par le poissonnier)
- 1 kg de cèpes frais
- 4 échalotes
- 2 gousses d'ail
- 10 cl de vin blanc sec
- 6 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 40 g de beurre
- 1 gros bouquet de persil
- 1 feuille de laurier
- sel
- poivre moulu

PRÉPARATION : 45 min
CUISSON : 45 min

QUE BOIRE ?
Un montrachet blanc

SÉPAREZ les têtes et les pieds des champignons. Eliminez la partie terreuse des pieds, puis essuyez-les. Frottez délicatement les têtes avec un linge. Découpez les pieds en petits dés et les têtes en tranches épaisses.
PELEZ les échalotes et émincez-les finement.
PRÉCHAUFFEZ le four à 210 °C (th. 7).
GRAISSEZ un plat à four avec 20 g de beurre fondu, éparpillez dans le fond la moitié des échalotes et la feuille de laurier brisée.
POSEZ le Saint-Pierre dans le plat, arrosez-le du reste de beurre fondu. Salez, poivrez et versez le vin blanc. Faites cuire au four 35 min, arrosez de temps en temps en cours de cuisson.
RINCEZ le persil, essorez-le et ciselez-le. Pelez et pressez l'ail.
METTEZ le beurre à chauffer dans une poêle et faites sauter les pieds de cèpes 10 min sur feu moyen. Ajoutez les gousses d'ail pressées.
FAITES CHAUFFER sur feu vif, dans une grande poêle, 2 cuill. à soupe d'huile d'olive, puis faites sauter, 2 min par face, le tiers des tranches de cèpes et le tiers des échalotes restantes. Mettez-les dans un plat chaud puis faites cuire les autres cèpes en deux fois, de la même manière.
MÉLANGEZ pieds et têtes des champignons et le persil haché. Salez, poivrez.
SERVEZ la garniture avec le poisson.

SOLUTION DES JEUX

MOTS CROISÉS RELAXE

Horizontalement : 1. Croisement - 2. Aulne. Ouïr - 3. Sée. Iourte - 4. Second. Ers - 5. Ragot. Eo - 6. Lias. Met - 7 Éon. Bel Ami - 8. Ébat. Rue - 9. Ta. Cureter - 10. Eneg (Gêne). Étête.
Verticalement : I. Cassolette - II. Ruée Io. An - III. Olécrane - IV. IN. OAS. BCG - V. Seing. Bau - VI. Odomètre - VII. Mou. Tel. Et - VIII. Eure. Tarte - IX. Nitre. Muet - X. Trésorière.

MOTS CASÉS

C	A	P	I	T	A	L	E	■	O	P	A	L	E	
O	C	A	R	I	N	A	■	A	R	A	S	E	R	
R	I	S	E	E	■	R	O	I	■	L	■	U	R	
N	E	T	■	N	■	V	U	L	G	A	I	R	E	
E	R	E	I	N	T	E	R	■	U	N	S	■	U	
T	■	Q	U	E	R	E	L	L	E	■	■	O	R	
■	N	U	L	■	O	■	E	O	L	I	E	N	S	
N	U	E	E	■	P	E	T	I	T	E	■	C	■	
O	B	■	■	L	I	S	■	S	E	N	I	L	E	
C	I	R	E	■	S	■	C	I	■	A	N	E	S	
I	L	■	L	U	M	I	E	R	E	■	T	■	T	
V	I	S	I	T	E	■	I	S	S	U	E	S	■	
I	T	E	M	■	■	A	N	■	O	■	R	■	A	
T	E	N	E	M	E	N	T	■	P	I	E	U	X	
E	■	S	E	E	■	S	E	M	E	S	T	R	E	

- PEDICURE -

La pédicure sera présente
Salle de la Mairie
Le Jeudi 22 Avril
Vous pouvez vous inscrire
A la Mairie 04 76 30 00 31
ou Au Cliché 04 76 30 05 99

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 MARS 1999

A) PROJETS :

1°) **MUSIQUE :**

Intervenante : Sophie DONNET.
- Renouvellement du projet lors du 3ème trimestre.
- Financement : Association des parents d'élèves.

2°) **CLASSE DE MER :**
- Pour l'année 1999, et pour les deux classes primaires.

3°) **PROJECTION « KIRIKOU ET LA SORCIERE » :**
- Par l'association Ciné Vadrouille, le lundi 15 Mars.
- Financement : association des parents d'élèves.

B) ORDINATEURS :
- Dans l'idéal, il faudrait un ordinateur dans chaque classe.

Actuellement :
- Un multimédia dans le bâtiment primaire.
- Un ordinateur France Télécom.
- Un TO8 en maternelle.

Prise en charge des frais de fonctionnement ?
Prévoir une rallonge pour les fournitures de l'atelier informatique.

C) SECURITE :
- Sécurité des bâtiments :

Escalier du 2ème étage + cage d'escalier coupe-feu.

Info Mairie : Projet de réhabilitation de la maison « Giraud » pour installer la classe de cycle II.
- Sécurité lors des déplacements des enfants vers la cantine de la Maison de Retraite.

Il serait souhaitable de tracer au sol un passage protégé, ou d'installer des feux clignotants pour sécuriser la traversée de la RN 85.
Une troisième personne serait nécessaire pour l'encadrement (Beaucoup de jeunes enfants).
Pendant l'hiver, il faudrait entretenir les rues qui conduisent à la cantine (neige et glace).
Il faudrait également prévoir un car pour les jours de pluie.
- Sécurité de la cour de récréation :

Arrêts neige sur les toits voisins. Se renseigner sur la législation en cours.

D) PERSONNEL MAIRIE :
- Remplacement des personnes absentes.
- CES, Emploi-jeunes..., définir précisément le rôle de chacun.

E) CARTE SCOLAIRE :
- Menace de fermeture de classe.
- Préparer un dossier pour la DDEN.

F) PISCINE :
- Priorité 1er trimestre 1999, 10 séances gratuites.
- Financement : participation de toutes les Mairies concernées.

G) PARTICIPATION DES DIFFERENTES MAIRIES POUR LES FRAIS SCOLAIRES :
- Faire une demande de participation auprès des Mairies de : Quet en Beaumont, Cordéac.

H) GARDERIE :
- Maintenir la garderie de 16H30 à 18H00 les vendredis soirs.

VALGAUDEMAR

Face nord du Sirac

Par Pierre Tardivel et Franck Oddoux

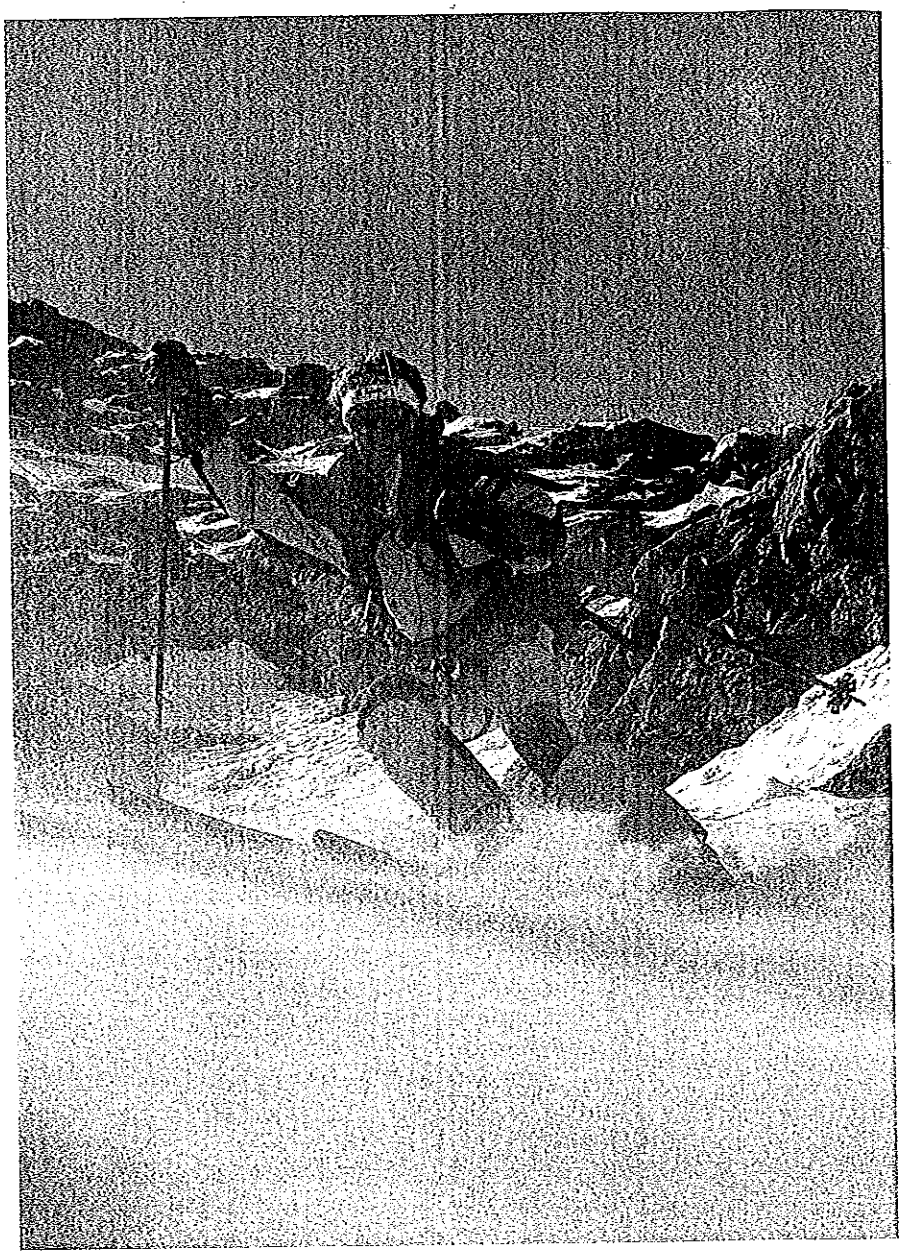

En avril 97, Pierre Tardivel réalisait sa 58e première à skis dans le Valgaudemar : la face nord du Sirac, un très beau couloir de 700 mètres qui réclame une solide expérience du ski de pentes raides. Pierre nous donne les clefs de cette superbe descente. Cependant, tout le monde n'étant pas Tardivel, rappelons que cette face nord du Sirac* représente simplement une belle course de neige abordable (à faire par bonnes conditions de gel pour éviter les chutes de pierres). Sans compter quelques pentes un peu moins extrêmes, avec la même approche.

Ski de pentes raides
700 m de descente depuis le sommet est (3 416 m)
Passages à 55°

"J'ai découvert cette face pour la première fois en voyant une photo dans un magazine de montagne. Début avril, je suis venu dans le Valgaudemar pour voir si l'enneigement était suffisant. Depuis le chalet de Gioberney, j'ai constaté avec des jumelles que les conditions étaient parfaites. Je suis revenu le 11 avril avec deux amis de Grenoble jusqu'au refuge de Chabournéou, une courte balade au milieu de centaines de chamois et de marmottes.

Le 12 avril, nous avons quitté le refuge à 7 heures du matin en peaux de phoque puis avec les crampons aux pieds, sur une neige de printemps bien gelée. La montée a été rapide et sans danger d'avalanche. Mes deux amis, qui souhaitaient faire des photos de ma descente, se sont arrêtés au pied du couloir pendant que je continuais l'ascension. Il m'a fallu environ deux heures pour atteindre le sommet est du Sirac (3 416 m) vers midi. J'ai pu réaliser ma descente à ski assez rapidement (15 minutes) grâce à une neige "poudreuse tassée" de bonne qualité. Cependant, l'étroitesse de certains passages (parfois 2 à 3 mètres de large) et la raideur des pentes (sections à 55°) rendent cette descente très difficile. Le couloir est toujours exposé au-dessus des falaises et toute chute est interdite (700 mètres de dénivelée). Il s'agit donc d'une descente en ski extrême de haut niveau.

J'ai été séduit par l'élégance de l'itinéraire : départ depuis le sommet, puis descente à l'aplomb dans un couloir logique, esthétique et sinueux. L'itinéraire est entièrement skiable : pas d'utilisation de corde ou de piolet à la descente. Je considère cette descente comme l'une de mes plus belles."

* Cet itinéraire reprend à peu de choses près la voie tracée en 1911 par Coolidge et Almer (les premiers vainqueurs du Sirac en 1870).

Accès

De Grenoble, s'engager dans la vallée de la Romanche jusqu'à Vizille. De là, prendre la direction de Gap. Peu après Corps, quitter la nationale au niveau de Saint-Firmin pour s'engager dans la vallée de la Séveraisse. L'idéal est d'aller presque au terminus de la route, au niveau du refuge Xavier Blanc (coté 1 477 m). Pour savoir si la route est ouverte, on peut appeler la gendarmerie de Saint-Firmin. Si la route est entièrement déneigée, il est utile d'aller au chalet de Gioberney d'où l'on peut observer les conditions de la face nord du Sirac aux jumelles.

Approche

De la route, descendre au ruisseau en contrebas, puis remonter la vallée vers le sud. C'est un long faux-plat facile. La pente devient raide sous le refuge (attention aux coulées si vous montez tard dans la journée). Si la route est déneigée, l'approche prend moins de deux heures.

Le lendemain, démarrer du refuge de Chabournéou à l'aube. Partir plein sud en direction du Sirac, en traversant à l'horizontale sur 500 mètres. Ces pentes peuvent être désagréables en neige dure et obliger à chausser les crampons. On monte ensuite en direction de la Pointe de Chabournéou. Vers 2 500 mètres, on se dirige au mieux vers le pied du couloir.

Attention à ne pas trop vous attarder pendant l'approche. Tout le secteur des "Rayes" est exposé aux chutes de séracs. En se débrouillant bien, on doit pouvoir monter en peaux de phoque vers 2 900 mètres.

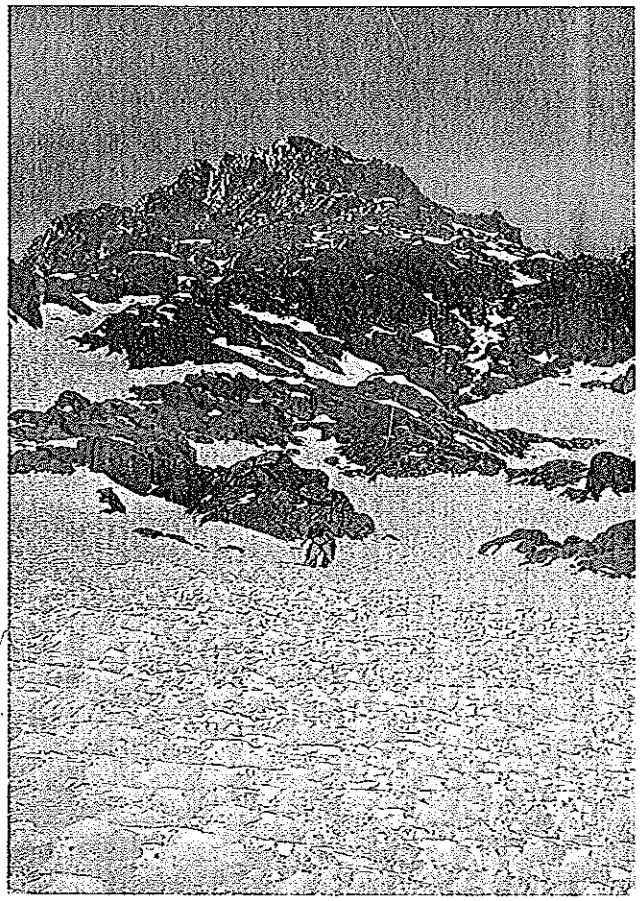

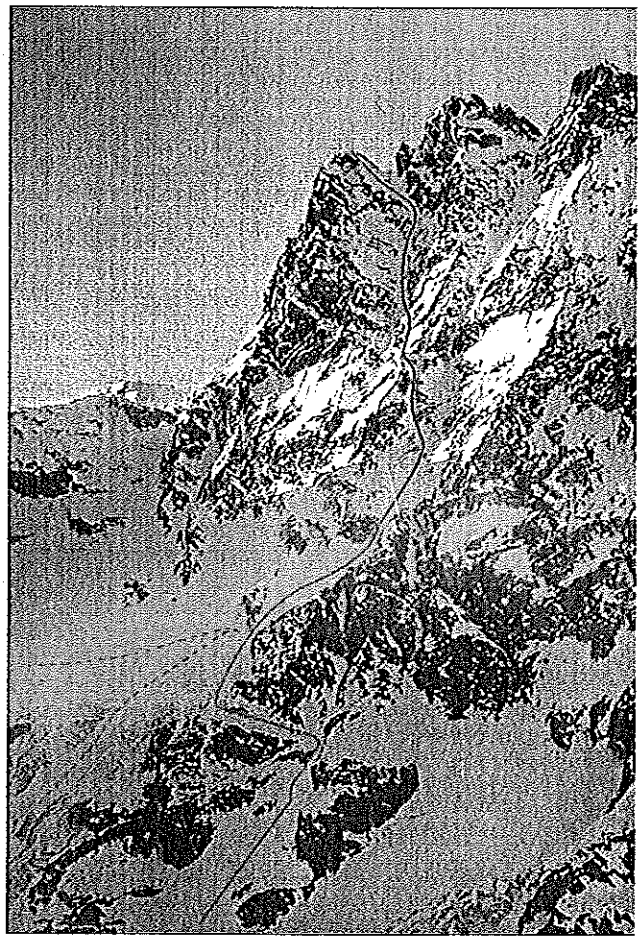

Dénivelée

1er jour : 550 mètres
2e jour : 900 mètres en peaux, plus 450 mètres d'escalade de couloir.
A la descente, "l'intégrale" du couloir fait 700 mètres, mais il est possible de s'échapper vers 2 900 mètres.

Variantes

Au cas où le couloir ne serait pas en très bonnes conditions, d'autres pentes raides sont certainement praticables :
La Brèche en V (3 124 m) ou le col (3 220 m) immédiatement à l'est du Sirac, sont de belles solutions de repli. De même, l'arête nord de la Pointe de Chabournéou (3 250 m), 300 mètres à 45°. De toute façon, vous ne serez jamais pris au dépourvu en Oisans, massif qui regorge de belles pentes, dans un cadre extraordinairement sauvage. Depuis le Sirac, on embrasse du regard les sommets somptueux de l'Olan et du Pelvoux.

Carte

TOP 25 ET Orcières-Merlette. Éventuellement pour faciliter l'accès en voiture, la TOP 25/3437 OT Champsaur.

Matériel

Skis de pente raide, fixations sérieuses (bloquées), chaussures de slalom, 2 piolets, crampons, baudrier et petite corde par sécurité. Réchaud pour le refuge qui n'ouvre logiquement que vers fin avril, broche à glace, couteaux et peaux de phoque.

Téléphones utiles

Refuge de Chabournéou : 04 92 55 27 80.
Gendarmerie de Saint-Firmin : 04 92 55 20 05.
Bureau des Guides Gap Champsaur Valgaudemar : 04 92 55 28 80.

Le SIG 99 sous le vent de l'Himalaya

GRENOBLE. Dans les allées, la foule des visiteurs a respiré un temps l'air pur — et rare du Gurla Mandata. Un "7 000" himalayen à gravir et à redescendre à skis et en snowboard. Ce futur exploit sera suivi en quasi-direct par des écoliers

En présence de Jean Faure, sénateur et maire d'Autrans, Philippe, Jean-Mi et Florent ont fait part de leur prochaine aventure en Ski extrême à 7 000 mètres.

Bronzés, le look "street" jean large et lunettes profilées, ou plus volontiers barbe avancée et vêtements techniques pour conditions extrêmes, ils ont envahi hier les allées du SIG, dans une ambiance sonore très originale, bien plus savane que champs de neige, c'est le moins que l'on puisse dire... Des parkings surbookés aux stands surpeuplés, il y avait foule ce lundi au grand rendez-vous d'Alpexpo, pour ce salon de "pros" — fabricants et distributeurs — dédié aux glisses ski-freeride, snowboard, outdoor et streetwear. Tant mieux pour les organisateurs d'Alpexpo. Mais on se prenait à rêver de solitude et d'altitude.

Justement, hier matin, s'exprimant en direct à la presse spécialisée en présence de Jean Faure, sénateur et maire d'Autrans, trois hommes se sont chargés de nous transporter de l'autre côté de la planète. Trois pour une expé de trois mois, dès avril, pour un "7 000" himalayen, le Gurla Mandata. Pas tout à fait des inconnus de ces contrées désertiques : Philippe Rebreyens, le chef d'expé, vit dans le Vercors et a imposé de nombreux témoignages illustrés tirés d'un tour du monde à ski et de deux expés au Tibet, Jean-Mi Asselin (incontournable...), est un alpiniste confirmé capé de six "balades" sur des sommets de plus de 8 000, et Florent Chrétien est moniteur de ski et de snowboard à Méribel, mais également parapentiste, tennisman, planchiste et surfeur ! Un quatrième, le journaliste Marc Toesca, les accompagnera dans leur périple.

Le projet ne manque pas... d'originalités. Les lieux tout d'abord. Explication de texte de Jean-Michel : *"Là-haut, dans cette région Ouest du Tibet, le Gurla Mandat se nomme également Naynoyria-ri, tiré du sanscrit. De cette montagne isolée, située à proximité du mont Kailas, sommet sacré du peuple tibétain, naissent trois fleuves, l'Indus, le Bramapoutre et le Gange. Ce n'est pas rien".*

Trois hommes partiront dès avril à l'assaut du Gurla Mandata

Il s'agit également d'une première française pour la montée et d'une première mondiale... pour la descente. Philippe et Jean-Mi redescendront du sommet en skis, et Florent en surf, jusqu'au camp de base situé à 5 000 mètres. Soit plus de deux mille mètres de dénivelé sous les spatules, réalisés à très haute altitude, dans un air raréfié, et quasiment en direct.

En effet, grâce à la direction régionale de France Télécom et aux satellites géostationnaires du réseau Inmarsat, nos alpinistes transmettront leurs impressions audios et vidéos à partir d'une valise très... télécommunicante, d'un ordinateur portable, de batteries puissantes et d'un appareil photo numérique. Images et sons atterriront quelques milliers de kilomètres plus à l'ouest, sur le plateau du Vercors, sur les écrans d'ordinateurs d'écoliers passionnés de deux classes de CM2. Cette forme d'échange est née en collaboration étroite avec le maire de Lans-en-Vercors, Bernard Jallifier, avant de bénéficier de l'élan donné là-haut par "Vercors Connect", le "réseau Buissonnier" qui relie entre elles toutes les écoles du plateau et avec la bénédiction du district du Plateau de Villard de Lans et de la mairie de Lans en Vercors.

La belle aventure himalayenne surfera donc sur les neiges éternelles mais également sur le Net. Un site (1) témoignera des exploits de l'équipe. A vos écrans.

Olivier PENTIER

(1) espace-vercors. Tm. Fr

Cette expédition au Tibet sur le Gurla Mandata sera relatée lors d'une soirée de la 2ième édition de « montagne au Corps » prévue entre le 14 juillet et le 15 août. Ce sera probablement un moment très intense de notre mini festival de rencontre en montagne. Si vous voulez tout connaître de cette « expé » et suivre jour par jour la progression de nos copains, ils seront à pied œuvre à partir du début mai pour environ 6 semaines. Le site internet W W W. ESPACE – VERCORS . TM . FR sera réactualisé chaque jour, il vous permettra de vivre dans l'ambiance d'une belle aventure.

Jean Michel Asselin

Ski de randonnée

Le chemin de croix

En plein cœur de l'automne les sentiments sont ambigües, on envie le soleil, on le savoure (fondu sur la langue) mais dans le même temps on guette du côté de la météo les premières dépressions annonciatrices de la neige. On a ressorti les skis, bricolé les fixations, refait les semelles et aiguisé les carres... et discrètement le matin, en slip devant la glace, on mime des gestes : allègement, et tout ça... on s'y croit. Histoire de vous mettre en appétit voilà donc une petite balade qui vous embarquera dans une poudreuse dont je suis sûr que vous ne soupçonniez pas l'existence : le chemin de croix de La Salette ! Comme pour l'accès à l'Obiou, le chemin du ciel passe par Corps. La veille on a soin de soigner son handicap en allant dîner à l'hôtel de la Poste. Mille mètres de dénivellées avec du magret de canard à la crème, ça crée une certaine ambiance !

En voiture, dès la première grosse chute de neige de l'année (vers le 15 décembre), on accède facilement aux villages des Ablandins, à 6 kilomètres environ sur la route de la Salette. De ce point sis à 1 200 mètres, on chausse et, passant dans le village, on prend un chemin au-dessus des jardins vers la gauche (sud-ouest). Bel itinéraire boisé qui permet de rejoindre très vite le chemin de croix de La Salette que l'on emprunte jusqu'à rejoindre la route goudronnée du Sanctuaire au lieu dit « le Col de L'homme » (1 600 m). Impossible de se tromper sur le chemin de croix, c'est plein de croix, mais à cette saison pas trace de pélerins... Du Col de L'homme où l'on aura fait sûrement une halte thé et pipi, on vise vers le nord le col entre les rondeurs de Cote Belle (mont à gauche de l'énorme bosse du Gargas qui domine la basilique). Par des pentes parfois avalancheuses on atteint le col de Lière (1 850 m) et de là on monte franchement sur la gauche (vers le sud) au sommet de Côte Rouge (2 015 m), cela fait 800 mètres de dénivellées dans un terrain qui monte en pente douce. Du sommet on ôte les peaux de phoques, et avanti pour la descente. On glisse d'abord franchement vers l'est de façon à atteindre une petite trouée dans les bois de mélèzes qu'on surplombe depuis un petit moment. On s'engage dans le bois (mi-mélèze et sapins) et c'est délice garanti et fou rire : il y a toujours un audacieux pour jouer à la guirlande... Au milieu du bois (ne pas descendre trop bas) on se dirige vers le sud-ouest. On sort du bois comme le loup blanc. On arrive de nouveau sur la route... de là un quart d'heure de marche à pied en montant par la route jusqu'à la cabane de la gendarmerie (une baraque en alu avec une grande antenne) on monte sur la crête et on va à l'extrémité droite du bois en contrebas que l'on descend à son orée. Par des pentes raides en diagonales assez prononcées vers la gauche on rejoint le point de départ, le village des Ablandins... Et ce fut fantastique !

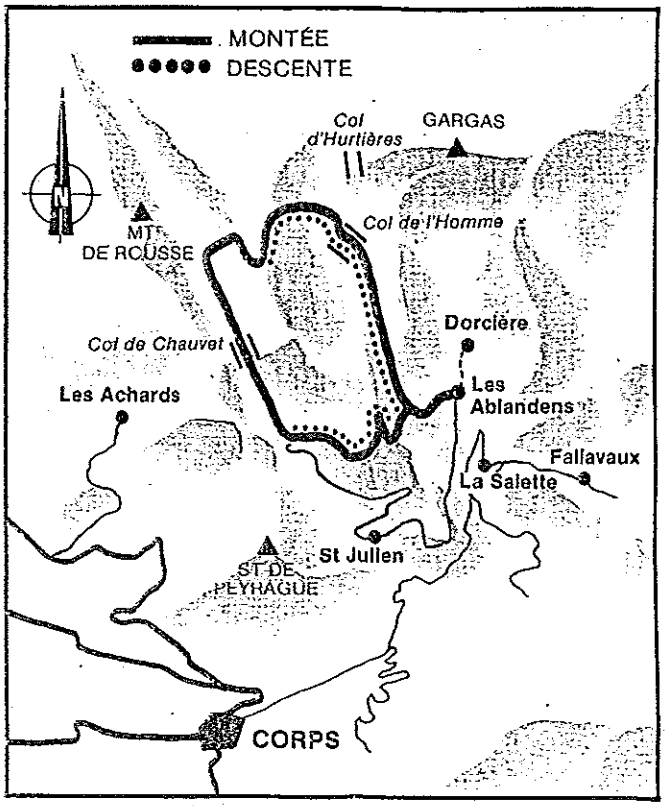

Attention, pas de bibliographie ni d'itinéraire décrit. Prendre la carte Didier Richard du Gapençais. Choisir le beau temps et suivre son désir et mes quelques indications. Compter 4 heures au total.

CAHIER DU JOUR

CARNET ROSE

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

MANON — Fille de Bernard et de Françoise DUMAS de Boustigue,
soeur de Fabien et Dorian,
et petit-fille de Mr et Mme Jean DUMAS.

MAXIME HENRI — Fils de Sandrine RICARD et de Maxime CRENER,
et petit-fils de Geneviève et Henri RICARD.

Sincères félicitations aux parents, grands-parents, et meilleurs voeux aux bébés.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

Marcel GARNIER — Epoux de Arlette,
père et beau-père de Mr et Mme Roger SAVOYE et de
Mr et Mme Gérard MEYSENC,
grand-père de Thierry, Luc, Christine,
arrière-grand père de Lucas, Loïc, Elena et Grégoire.

Angeline MARCELLIN
née DAVIN — Epouse de Joseph,
et mère de Laurent et de Bruno.

MARY Léon — Epoux de Mathilde,
père et beau-père de Eliane et Guy PONCON,
de Michèle et Paul CHARLES,
de Danièle et Marc ANDRIEUX,
de Renée et Claude NOUGUIER,
de Joël MARY et Didier MARY,
leurs enfants et petits-enfants.

Henriette CHAIX — De St Firmin. Tante de Jean et Solange BALMET.

Mme HURTADO — Mère de Nicole HURTADO de la Salle en Beaumont.

Jeanne PENNEQUIN
née JAMIER — De Cornillon en Trièves. Mère de Michèle et Jacky PAQUIER,
de Jean-Simon et Christiane PENNEQUIN,
de Gabriel et Evelyne PENNEQUIN, ses enfants,
Louis et Georgette JAMIER, Le Coin.
Charles et Marie-Jeanne ANDRIEUX, La Salle en Bt.
Jeanne et Michel MASCLET,
Eliane et Hugues TIERI, ses neveux, Ambel.

Dans l'avis de décès de **Jean-Pierre BARDE** il avait été oublié :
Frère de Jeanne NEIGE,
de Joseph, Aimé et Lucien BARDE,
Beau-frère de Virginie BARDE,
Oncle de Noëlle et Jean MARCOU
Alain NEIGE, et Jacqueline LABOZ.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

HORAIRE DES MESSES

Sous-secteur pastoral de CORPS

SEMAINE SAINTE

Dimanche 28 Mars : Messe des Rameaux et de la Passion 11H. CORPS

Jeudi Saint - 1er Avril :
20H30. PELLAFOL

Vendredi Saint - 2 Avril :
Passion - Célébration de la Croix
20H. COTES DE CORPS

Samedi Saint - 3 Avril : Veillée Pascale
21H30. LA SALLE EN Bt

Dimanche de Paques - 4 Avril :
9H30. CORPS

Dimanche 11 Avril :
9H30. BEAUFIN

WEEK-END DE GOSPEL

Samedi 8 Mai : de 14H à 18H.
Dimanche 9 Mai :
de 9H à 12H et de 14H à 17H.
Concert gratuit à l'Eglise à 17H.
Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès des membres de la chorale ou à l'Office du Tourisme de Corps
Prix du stage : 150 F
Chèque à libeller à l'ordre de l'association « L'art Tisse à Corps »
Inscription avant le 8 Avril.

Semaine de la Poésie
du 20 au 28 Mars 1999.

Les cerisiers

J'ai souvent pensé c'est loin la vieillesse
Mais tout doucement la vieillesse vient
Petit à petit par délicatesse
Pour ne pas froisser le vieux musicien

Si je suis trompé par sa politesse
Si je crois parfois qu'elle est encor loin
Je voudrais surtout qu'avant m'apparaisse
Ce dont je rêvais quand j'étais gamin

Ah qu'il vienne au moins le temps des cerises
Avant de claquer sur mon tambourin
Avant que j'aie dû boucler mes valises
Et qu'on m'ait poussé dans le dernier train

Bien sûr on dira que c'est des sottises
Que mon utopie n'est plus de saison
Que d'autr' ont chanté le temps des cerises
Mais qu'ils ont depuis changé d'opinion

Moi si j'ai connu des années funestes
Et mes cerisiers des printemps pourris
Je n'ai pas voulu retourner ma veste
Ni me résigner comme un homme aigri

Ah qu'il vienne au moins le temps des cerises
Avant de claquer sur mon tambourin
Avant que j'aie dû boucler mes valises
Et qu'on m'ait poussé dans le dernier train

Tant que je pourrai traîner mes galoches
Je fredonnerai cette chanson-là
Que j'aimais déjà quand j'étais gavroche
Quand je traversais le temps des lilas

Que d'autres que moi chantent pour des prunes
Moi je resterai fidèle à l'esprit
Qu'on a vu paraître avec la Commune
Et qui souffle encore au cœur de Paris

Ah qu'il vienne au moins le temps des cerises
Avant de claquer sur mon tambourin
Avant que j'aie dû boucler mes valises
Et qu'on m'ait poussé dans le dernier train

Jean Ferrat

MOTS CROISES

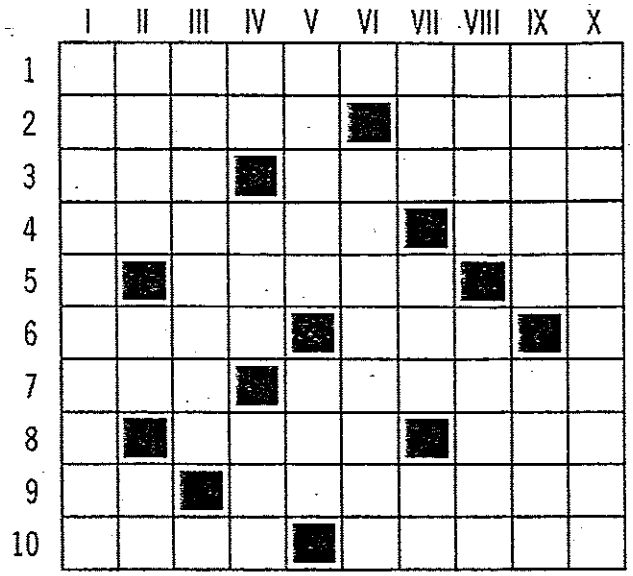

Horizontalement : **1.** Il se forme où l'artère est coupée. **2.** Il se plaît les pieds dans l'eau. Façon juridique de recevoir. **3.** L'eau des Avranchins. Repos feutré. **4.** Qui a perdu la tête éventuellement. Ils se préparent parfois aux petits oignons. **5.** Il sera peut-être un jour solitaire. Voisins de geôle. **6.** Période géologique. Pose. **7.** Personnalité confuse. Œuvre de Maupassant. **8.** Joue (s'). Non avenue. **9.** Elles sont toujours les premières à table. Une façon pour le chirurgien de doublement gratter. **10.** Importune d'une certaine façon. Supprime des chefs.

Verticalement : **I.** On a plaisir à ce qu'elle fume. **II.** Élan de troupeau. Elle ne fut pas toujours bête à manger du foin. Il rajeunit toujours, s'il ne nous rajeunit pas. **III.** Il entre en action quand on joue des coudes. **IV.** Bout de pain. Sigle terroriste. Ce que n'a pas connu la dame aux camélias. **V.** Il est privé en dehors de l'étude. Support de pont. **VI.** Il marche au pas. **VII.** Tendre mais pas tendu. Semblable. Conjonction. **VIII.** Maintenon se mire dans son eau. Coup de main. **IX.** On le faisait jadis parler à la guerre. Sujet sans le verbe. **X.** Une femme qui compte.

SOLUTION DES JEUX

MOTS CASES

PAGE CUISINE

Mots de 8 lettres : capitale - éreinter - nocivité - nubilité - pastèque - querelle - semestre - tènement - tropisme - vulgaire.

7 lettres : éoliens - erreurs - intérêt - loisirs - lumière - ocarina.

6 lettres : araser - ceinte - cornet - élimée - guelte - issues - larvée - ourlet - petite - sénile - tienne - visite.

5 lettres : acier - Ésope - oncle - opale - palan - pieux - risée.

4 lettres : ânes - cire - léna - item - iule - leur - nuée - sens.

3 lettres : ail - ans - axe - est - ire - lis - net - nul - roi - Sée - uns.
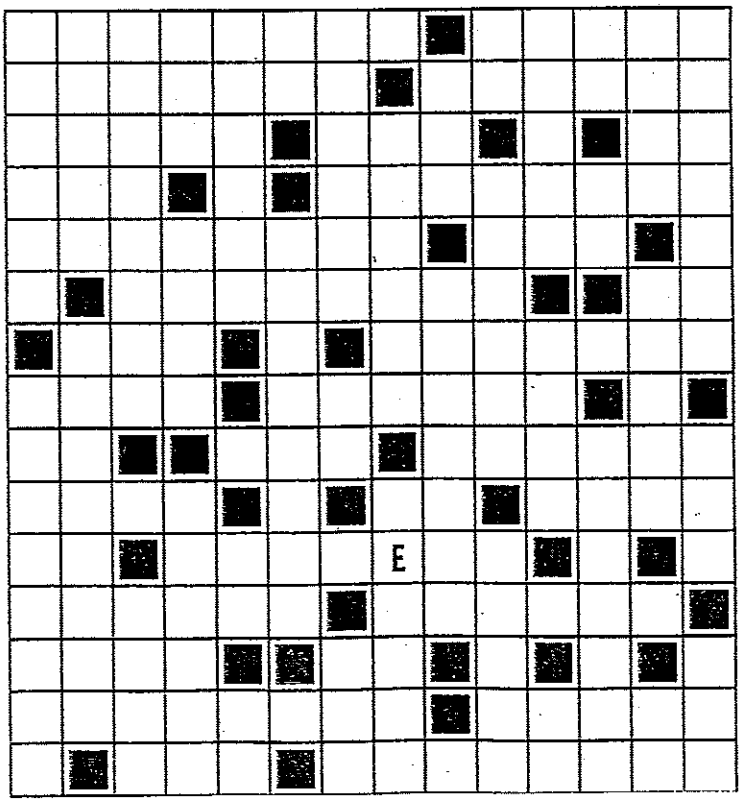
2 lettres : an - an - as - ci - ès - il - Is - Is - me - Ob - or - or - Ur - Ur - ut.